

LA RENAISSANCE

HEBDOMADAIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Directeur: OLIVAR ASSELIN

LA POLITIQUE

par OLIVAR ASSELIN

Ce ne sont pas les promesses à l'heure actuelle qui embarrassent les politiciens, et M. Stevens a pu prendre d'un cœur léger l'engagement (futile dans les circonstances) de ne pas envoyer de soldats canadiens à l'étranger, de respecter les droits des Canadiens-Français, de ne pas admettre d'immigrants tant que les chômeurs canadiens ne seront pas tous à l'ouvrage. Le passé du personnage, et surtout sa participation à la politique bennettiste dans toutes ces questions, montrent quelle foi il faut ajouter à ses promesses. Jusqu'ici, ce qui semble ressortir le plus clairement de sa campagne, c'est qu'il est prêt à mettre encore de l'eau dans notre monnaie — dans notre monnaie déjà trop légère — pour permettre au Canada de payer ses dettes et à la prospérité de revenir. On est évidemment en présence d'un touche-à-tout et d'un gâte-sauce, que seuls les excès, dans certains cas mal présentés ou fausement représentés, des coalitions commerciales ou industrielles, peuvent avantager. M. Stevens est en faveur d'une réduction des tarifs ferroviaires qui rapproche de 500 milles du centre du Canada le marché des provinces atlantiques. Toutes les concessions faites à ces provinces en ces dernières années, à la suite notamment du rapport Duncan, ne sont tenues pour rien. Aux avantages que possède déjà cette région par suite de la proximité de la mer et qui s'accroîtraient encore si le Canada n'était pas dans une large mesure victime de ses tarifs douaniers, M. Stevens veut ajouter l'abolition des distances terrestres. On a là la mesure de ce cerveau de charlatan. Présentement, il y a moins de chômeurs dans les provinces atlantiques que partout ailleurs.

Un mois avant l'élection, M. Bennett le Prometteur s'amène avec un programme nouveau, qui consisterait 1. à priver d'emploi, dans un an, quelque 120,000 personnes de 60 ans pour donner leur place à des jeunes gens; 2. à convertir les dettes de la Confédération, des provinces, des municipalités, du réseau de l'Est, en obligations d'un taux d'intérêt fortement diminué; 3. à charger de cette conversion un Office des emprunts; 4. à faire bénéficier les propriétaires des villes d'un règlement des dettes hypothécaires; 5. à subventionner l'éducation des enfants des chômeurs. Comment le retrait d'emploi envisagé par M. Bennett pourrait se concilier avec le paiement de la pension de chômage, lui-même le dira: de toute façon ce n'est pas cela qui soulagera le budget. Et comment les dettes des provinces et des municipalités, à supposer qu'elles fussent convertibles du consentement des prêteurs, pourraient se convertir sans une refonte de la constitution du pays, M. Bennett lui-même serait embarrassé de le dire. Quant à l'intervention d'Ottawa dans la question des dettes des propriétaires urbains et dans l'éducation des enfants des chômeurs, elle serait, n'hésitons pas à le dire, franchement illégale. En somme, M. Bennett rentre dans son rôle de pêcheur en eau trouble, à un moment où tout le monde est disposé à accepter n'importe quelle promesse. Mais il vient de poser un autre acte qui a pour objet de lui concilier les suffrages des provinces de l'Ouest aux dépens du reste du pays: c'est sous son inspiration, ou plutôt sur son ordre, que le nouvel Office des blés a fixé à 87 sous et 1/2 le boisseau, soit 7 ou 8 sous de plus que le maximum des prix courants, le minimum à payer par l'Etat. Cet acte de basse démagogie est d'autant plus honteux que le nouvel Office est entré en fonctions après l'expiration du mandat de M. Bennett et qu'il est à prévoir que ses marchés s'appliqueront néanmoins à toute la récolte de cette année. M. Bennett disait en juin 1930, à Calgary:

Je ne permettrai pas que notre pays soit assujéti, avec mon consentement ou mon vote au régime du «dole». Je ne permettrai à personne de toucher de l'argent sans travailler, et mon devoir est de procurer du travail.

Son nouveau programme se fonde sur la supposition qu'à même l'argent du pays et à condition que cet argent, déjà affaibli d'un tiers, soit encore dilué d'une bonne moitié, on pourra toujours se tirer d'affaire. Qui vit jamais pareille audace, ou pareille inconscience? M. Roosevelt lui-même ne se prive pas d'assurer avec les fonds publics sa réélection. Quoi d'étonnant cependant que la perspective d'avoir à traiter avec un pareil casse-cou le fasse hésiter?

M. King, sachant que personne au Canada, à l'heure actuelle, ne voudrait de la guerre, y est allé lui aussi de son engagement. C'était sans doute pour faire plaisir à M. Héroux. Il n'était d'ailleurs pas besoin de cette promesse pour qu'on eût à la parole de celui qui dans l'affaire de Tehanak tint tête à Lloyd George. (À ce moment on était encore plus près de la guerre de 1914, mais, à part ceux qui s'étaient fait tuer, personne n'en ressentait encore les effets.) M. King, à Québec, a fait surtout le procès du gouvernement personnel de M. Bennett. On sait que les diatribes contre la dictature nous laissent en général indifférent. Mais le régime odieux entre tous, c'est la dictature qui se masque des apparences du parlementarisme démocratique.

Les affaires sont prospères... (Bennett dixit)



Elles sont plutôt fardées !

NOTRE CONCOURS

« Qui gagnera aux élections fédérales? »

NOS PRIX:

\$300 en argent, un voyage en France, etc.

A la veille des élections fédérales, qui suscitent partout tant d'intérêt, des milliers d'électeurs tentent de deviner le résultat du vote.

La RENAISSANCE organise un concours afin de sonder l'opinion publique au sujet des prochaines élections fédérales. A tous nos lecteurs nous demandons de collaborer avec nous afin que notre enquête reflète aussi fidèlement que possible les prévisions du public.

Nos lecteurs n'ont pas à nous dire pour qui ils voteront. Nous proposons à nos amis un concours où leur jugement et le hasard auront chacun leur part. C'est dire que tous peuvent concourir, même sans connaître à fond la tendance générale des électeurs.

Envoyez-nous autant de réponses que vous voudrez, mais évidemment sur autant de bulletins différents.

Les coupons de participation paraîtront toutes les semaines dans la RENAISSANCE jusqu'au 5 octobre inclusivement.

La date ultime à laquelle les réponses doivent nous parvenir est fixée au 11 octobre.

CONDITIONS DU CONCOURS

SUJET

1. Quel parti l'emportera
 - a) au Canada ?
 - b) dans la province de Québec ?
 - c) dans votre comté ?
2. Dans la province de Québec combien de sièges le parti vainqueur remportera-t-il ?

Les prix seront attribués à ceux qui auront répondu à toutes les questions avec le plus de précision.

S'il y a plus de 4 personnes qui remplissent cette condition, le tirage au sort décidera des 4 premiers gagnants, les autres ayant droit à un abonnement d'un an à la RENAISSANCE.

DEPOUILLEMENT

Les réponses seront classées au fur et à mesure de leur arrivée. Elles seront remises avant le 14 octobre à un comité, dont le nom des membres paraîtra dans un prochain numéro de la RENAISSANCE, et qui désignera les gagnants et attribuera les prix. Son rapport sera fait sous serment.

COMPTES RENDUS DU CONCOURS

La RENAISSANCE publiera des comptes rendus du concours de semaine en semaine, les 21 et 26 septembre, le 5, 12 et 19 octobre.

VOUS TROUVEREZ UN COUPON-REPOSE EN PAGE 9

SOMMAIRE

En page deux :

Chez nous et ailleurs OLIVAR ASSELIN

En page trois :

Histoire de la 9e croisade ANDRÉ BOWMAN

En page quatre :

Le travail féminin DOLLARD DANSEREAU
Assez d'expérimentations ! GEORGES LANGLOIS

En page cinq :

Ces messieurs de la Bastille DOLLARD DANSEREAU

En page six :

La secrétaire HÉLÈNE ROLLIN

En page sept :

La mode d'hiver PATOU

En page huit :

Les jeux olympiques JEAN-ROBERT BONNIER

En page neuf :

Les films du jour LOUIS PELLAND
Destin du théâtre P. A. TOUCHARD

En page dix :

Origine et fonctions des Corporations CHARLES CARRY

En page onze :

Chronique financière AUGUR
Le rail et la route JEAN-MARIE NADEAU

En page douze :

La question hospitalière DR G. A. SÉGUIN
Structure métallique (II) LÉON LORTIE

*Une aryenne pure,
S. V. P. ...*

Rien de ce qui nous vient d'Allemagne ne saurait plus guère nous surprendre. Pourtant une annonce cueillie par un de nos confrères dans les München Nachrichten vaut d'être méditée. La voici : « Médecin pur aryen, 52 ans, ancien combattant, désire avoir descendant sexe masculin par mariage légitime avec jeune fille saine, vierge, de vieille souche aryenne, sans prétention, capable également de gros travaux, portant des chaussures à talons bas, sans boucles d'oreilles et si possible sans fortune. Intermédiaires s'abstenir... »

Vous avez bien lu. Je dois écrire qu'il y a là, avant toute chose, une candeur assez touchante. L'homme qui, à cinquante-deux ans, [rappé des supériorités de l'aryanisme, se veut soudain une postérité avec une jeune fille saine et vierge, de vieille souche aryenne et sans prétention — cela fait déjà beaucoup de choses... — et souhaite encore que cette jeune fille soit apte aux gros travaux et porte des talons bas, cet homme-là, à sa manière, est candide. Ce qu'il réserve pour la fin me semble également innocent : « si possible sans fortune »... (« Qu'à cela ne tienne, penseront les parents aryens : rien n'est plus facile !... ») Mais si ce dernier désir est un de ceux qu'une famille et une jeune fille peuvent le plus aisément remplir il est un souhait de ce médecin qui paraît bien aventureux : « désire avoir descendant du sexe masculin... ». Soit. Mais comment remplir cette condition à coup sûr ? Qu'y peut la jeune fille ? Et le médecin lui-même ? Ah ! je sais bien qu'en Allemagne, que dans l'Allemagne de ce temps-ci, les garçons seuls comptent et que les filles n'ont guère d'intérêt que dans la mesure précisément où elles font des garçons... Cependant, personne, pas même le Dr Goebbels, n'ayant trouvé le moyen de décider d'avance le sexe des enfants, que veut dire ce vieux débutant du mariage ? Qu'il recommencera jusqu'à la naissance d'un garçon ? Voilà notre aryenne prévenue !...

Quand je lis ces sottises naïves, qui ne sont pas toutes aussi naïves, je ne pense pas sans mélancolie au long cortège de jeunes filles allemandes que nous avons aimées en esprit, jeunes filles qui ont rempli tant de songes, chères Claras penchées sur leurs pianos, blondes enfants dont les rires ont traversé les Reisebilder et animé comme des sources les jaillissements de la Lorelei ! Douces inspiratrices pour qui Hoelderlin va rejoindre les pays dont on ne revient plus et pour lesquelles un beau génie écrira un soir, devant une fenêtre ouverte sur une nuit lunaire, une sonate inoubliable. « Elles nous ont versé votre petit vin blanc !... » Eh ! oui, tout cela fut vrai. Nous avons aimé cette Allemagne-là, et ces poncifs délicieux où les fades candeurs du « ne m'oubliez pas » se mêlaient à l'on ne sait quel mystérieux enchantement... Adieu donc ! N'attendons plus de lieder de cette terre, ni de regards bleus ; mais des aryennes pures, avec des talons plats et qui « fassent » des soldats...

GUERMANTES

(Du FIGARO)

Chez nous et ailleurs

M. King et le français

Le fait de parler le français n'est pas en soi-même, pour un chef politique canadien, un signe de supériorité. Ce qui est plus important, c'est de comprendre l'esprit de la minorité. Au meeting de Saint-Roch, M. King a donné à ce signe sa pleine portée en faisant, sur les droits de la minorité, la déclaration qu'on attendait de lui.

La grève des dispensaires

Les médecins des dispensaires ont certainement raison de se plaindre de l'abus que l'on fait de leurs services dans les différents hôpitaux. Cela, on le trouvera exposé dans une autre partie de la RENAISSANCE, et avec toute l'autorité qui s'attache à la parole du docteur Lesage et à la plume talentueuse du docteur Séguin.

Mais pourquoi les médecins voudraient-ils que tout le poids de leur rémunération portât sur le gouvernement de Québec? Les hôpitaux émergeant au budget de l'Assistance publique mais pour les soins qu'exige normalement leur clientèle: le surcroît de dépenses qui leur est occasionné par la crise économique est imputable à un autre budget, qui a été jusqu'ici partagé entre Ottawa, Québec et la Ville, et qui, nous l'avons souvent démontré, devrait incomber au seul gouvernement d'Ottawa. Fatigués de traiter gratuitement, les médecins se sont mis en grève et c'était excellent: nous voulons dire qu'ils ont cessé de traiter gratis, et de bourrer de produits pharmaceutiques par-dessus le marché, tous les aigrefins qui arguaient de leur impécuniosité pour se présenter aux dispensaires en mendiant. Mais les malheureux qui avaient véritablement besoin de leurs soins n'ont pas été renvoyés. La question est maintenant de savoir si le gouvernement provincial, qui a déjà fait sa large part pour les hôpitaux, assumera en outre un service qui incomberait plutôt à ces institutions si le gouvernement fédéral ne veut pas en partager les frais. Pour ce qui est de faire payer toute la note par Québec, nous n'hésitons pas à dire que cela ne serait pas raisonnable.

Le pont de l'île d'Orléans

Il a coûté plusieurs millions et c'est un argument qui revient souvent dans les critiques que l'on fait du gouvernement de Québec. Mais toute question d'utilité à part il est bien sûr que ce pont avait bien autant de raison d'être que les coûteuses vespasiennes ou certaines autres constructions que l'on a fait ériger à Montréal. Si l'on n'avait pas bâti le pont on aurait dépensé l'argent pour autre chose, probablement en pure perte. Le conseil du tourisme a pris des mesures pour protéger les paysages et la vie propre de l'île, et tout le monde est content, sauf les politiciens qui ont besoin de ce pont pour y ériger leurs discours et les journalistes auxquels il sera utile pour en faire des articles; et par le temps qui court le public peut se permettre de laisser les uns et les autres à leur triste besogne. Si M. Taschereau avait pu mesurer d'avance toute l'acuité de la crise, peut-être n'eût-il pas bâti le pont de l'île d'Orléans. Il l'a bâti, les ouvriers en ont retiré du travail,

des salaires, les touristes un nouveau moyen de communication: n'en parlons plus, et Dieu soit béni!

L'hôtel de la Place Viger

La fermeture de cet hôtel posera la question de savoir si la Ville ne devrait pas exiger le remboursement de ce qu'elle a versé au Canadien-Pacifique pour l'obtenir.

Quant au reste, pourquoi l'administration du chemin de fer a-t-elle eu la folle idée de prévenir le public de ses intentions? Elle aurait fermé sans rien dire. Les gens qui, sitôt qu'ils le peuvent, s'en vont dîner à l'Hôtel Windsor ou à l'Hôtel Mont-Royal auraient continué, tout simplement.

Que n'a-t-on confié cette affaire délicate à M. Allan Bray?

Sur l'article de M. Carry

L'article de notre correspondant romain Charles Carry sur l'institution du corporatisme en Italie est intéressant pour les informations qu'il renferme. On observera cependant toute la différence qu'il y a entre un Etat comme l'Italie, constitué depuis longtemps et dont l'industrie est virtuellement indépendante du capital, et le nôtre, qui frappe constamment aux portes des changeurs. En Italie, au surplus, l'Etat possède sur les corporations une autorité que notre Confédération ne pourrait ni ne saurait exercer.

La prime sur le fromage

Le député de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, disait à la Chambre, le 3 juillet, à propos du projet ministériel par lequel on devait créer une légère prime à la production du fromage:

Il y a un point très important à considérer au sujet de la vente du fromage, c'est la consommation domestique de fromage. On consomme moins de fromage au Canada, à l'heure présente, d'après les statistiques officielles consignées aux Débats l'an dernier. En réponse à l'hon. député de Middlesex S. (M. Boyes) qui a parlé cet avant-midi, j'ai établi, à l'aide de documents officiels, que les Canadiens consomment aujourd'hui beaucoup moins de fromage qu'autrefois. Voici donc la proposition que je désire présenter au ministre et s'il est économe il l'acceptera. Je voudrais que le crédit soit réduit de \$975,000, ce qui serait une épargne considérable pour le pays, et que le solde de \$25,000 soit utilisé à annoncer le fromage. Nous aurions ce cri de réclame: Mangeons plus de fromage canadien. Les chemins de fer ont déjà affiché des cartes invitant les voyageurs à consommer plus de fromage canadien. Tous les menus faisaient cette invitation. Au lieu d'élaborer des plans qui ne réussiraient jamais, le ministre ferait bien mieux d'annoncer le fromage. Le ministre lui-même, le premier-ministre, le ministre des Finances et les autres ministres devraient, dans tous leurs discours, inviter les gens à consommer plus de fromage canadien. Cette réclame augmenterait la demande, hausserait les prix, et nous dispenserait d'une commission inutile. C'est chose facile. La plus grande partie de la réclame serait faite par les ministres eux-mêmes et par les membres de la Chambre. En ce faisant, nous pourrions économiser la somme de \$975,000, que je propose de soustraire du crédit à l'étude.

Et le ministre de l'Agriculture, M. Weir, admettait la justesse des observations de MM. Boyes et Pouliot, tout en soutenant que la consommation de fromage avait augmenté depuis 1925. Mais l'admission de M. Weir, c'était le renversement du système des primes, dont le cabinet avait besoin pour faire passer son Office des blés.

Un pays qui vise à exporter du fromage et qui n'en consomme pas lui-même: c'est le cas du Canada. Le fromage est un excellent aliment, mais qui devrait servir à autre chose que de justifier la création d'un système de primes.

La convention collective de travail

M. Joseph Zamanski écrivait dans la CROIX à la suite de la Semaine sociale d'Angers, consacrée à l'étude de la corporation:

Il n'a pas été vain de faire briller aux yeux de nos contemporains du début du

siècle l'idéal corporatif. C'est vers cette étoile qu'inconsciemment ils ont marché, jalonnant leur route d'institutions timides et fragmentaires, mais qui se rejoignent et peuvent s'articuler sans grand effort.

L'œuvre d'aujourd'hui est de les rassembler en un tout. En présence du crédit que nos contemporains font à la corporation dont ils ne connaissent pour la plupart que le nom, il est possible, il est relativement facile de la construire avec ces pierres vivantes. Le Syndicat est là, à la base, qui a déjà fait de grandes choses. C'est vers lui que tous les yeux étaient tournés, à la Semaine sociale où se rencontrent d'ordinaire des gens qui connaissent la question. Est-il capable, en répudiant définitivement ce vieil esprit libéral qui hante encore trop d'organisations patronales, et cette orientation vers la lutte de classes qui reste toujours l'attitude de beaucoup de Syndicats ouvriers, mais esprit et orientation tout de même en régression de côté et d'autre; est-il capable, le Syndicat de développer une politique d'accords et d'ententes qui fasse peu à peu glisser la convention collective jusqu'au stade où elle deviendrait le règlement corporatif? Cela n'a pas semblé impossible, cela même a paru être le sens logique, historique, réaliste, seul possible de l'évolution qui amène la profession à la corporation.

Et c'est pourquoi les parlementaires présents à la Semaine sociale ont pris note d'une requête qui est de pousser activement la discussion d'une proposition de loi déposée l'an dernier par des députés amis. Elle aurait pour résultat de rendre une convention collective applicable à toute une profession dans une région déterminée sur la demande d'un Syndicat partie à cette convention et les autres Syndicats consultés. Voilà qui, plus que tous les autres beaux projets qui construisent la corporation dans les nuées, ferait avancer la question (...).

Nous n'avons pas eu tort, il y a déjà bien des années, de faire crédit au Syndicat pour sa tâche sociale. On le craignait comme facteur de révolution: nous avions foi en sa vertu pacificatrice. Il a entraîné à des accords de fait bien des patrons qui continuaient à se prévaloir en théorie du droit divin, et bien des ouvriers qui prétendaient n'attendre que le Grand Soir. Il a été facteur d'organisation: c'est lui qui acheminera de construire la corporation.

Ainsi donc, l'extension de la convention collective fait plus avancer la question du corporatisme «que tous les beaux projets qui construisent la corporation dans les nuées». Par lui le syndicat est réellement devenu un facteur d'organisation, «qui achèvera de construire la corporation».

Au Canada, le régime de la convention collective a pris naissance dans la province de Québec et il opère exactement de la manière que veut la CROIX. Mais nos «corporatistes» n'en seront contents que lorsqu'il se sera implanté au détriment des droits constitutionnels de la minorité ethnique du pays.

Ottawa à la rescousse

Il est peut-être encore trop tôt pour savoir si le gouvernement de la Confédération prêtera à l'Alberta les 18 millions dont il paraît qu'elle a besoin pour payer ses dettes urgentes. Il est certain en tout cas que le cabinet Bennett n'a pas à l'heure actuelle l'autorité morale, ni même légale, voulue pour prendre des engagements comme ce-ci-là, surtout quand la province se lance dans une aventure financière dont tout le monde répète: tout le monde — est unanime à proclamer l'absurdité. Nous croyons avec la GAZETTE que dans les circonstances prêter à l'Alberta ce serait l'encourager dans une politique qui ne peut que la mener au désastre.

Un apprenti

Un journal de Berthier se pose la question:

«La récente tentative d'extorsion dont vient d'être victime un jeune homme de Berthierville, à qui on voulait soutirer la somme de \$3500. ou sa vie, a d'autant plus secoué l'opinion publique que c'est, sauf erreur, les premiers méfaits du «kidnapping» dans notre région, d'habitude si paisible.»

Il n'est pas besoin de demander à quelle nationalité appartenait ce «kidnapper»: il n'y a qu'un Canadien-Français pour opérer dans ces chiffres-là. Le fait qu'il a échoué dans la prison de Joliette indique d'ailleurs qu'il ne devait pas être habitué aux gros chiffres.

«A la recherche d'un mort»

C'était une coquille, tout simplement. Il s'agissait de «la mort» que recherche sir Malcolm Campbell, «pour faire parler les gens». Le typo, ou, que sais-je, le metteur en page, a laissé tomber ces derniers mots comme étant inutiles.

Le mort qu'on recherchera, ce sera peut-être sir Malcolm Campbell quand il aura tenté de battre son record de 304 milles à l'heure. Mais ce n'est pas celui que nous entendions. Il n'est pas non plus du même genre.

A propos de l'article 98

Un placard émanant des quartiers généraux du parti conservateur met les citoyens en garde contre la révocation de l'article 98 du Code pénal, grâce à laquelle il paraît que les communistes pourraient légalement (citons textuellement):

1° Prendre le pouvoir par tous les moyens: la force, la violence, la révolte armée et noyer les patriotes dans leur propre sang, s'il le fallait;

2° Abolir le droit de propriété;

3° Détruire le droit de l'initiative privée;

4° Détruire l'institution du mariage;

5° Détruire toute religion et éduquer la population dans l'athéisme;

6° Confisquer les terres, les récoltes et toute propriété;

7° Exterminer les classes instruites, le clergé, ceux qui possèdent quelque bien et établir un régime de terreur.

Tout cela parce que les communistes ne pourraient plus être arrêtés par la police sans mandat, en vertu de ce seul article 98.

Pour l'usage que M. Bennett et ses collègues ont fait de cet article, surtout à Regina, il n'est pas à craindre qu'en le révoquant on compromette tout ce que les Canadiens ont gagné, compris la religion et la famille, sans parler de la propriété.

Et il n'est pas non plus vraisemblable que l'élection de M. King doit attirer sur le pays tous les maux que fait entrevoir ce placard.

M. King et M. Lapointe ne sont pas précisément de la race des démolisseurs, et s'ils voyaient que l'abolition de l'article 98 mène le pays à la ruine, ils feraient probablement comme on fait fréquemment dans les parlements électifs: ils se hâteraient de changer d'idée.

Un signe

Un journal montréalais se moque à sa façon, plutôt agréable, de ceux qui voient une connivence entre Bennett et Stevens. Mais ce même journal distribue les fleurs également entre les candidats ministériels et ceux de la Restauration, et si cela n'est pas un indice de la connivence, nous ne savons plus ce que parler veut dire.

Le record de Campbell

Un confrère pour qui les sujets d'articles ne sont pas nombreux essaie de prouver que pour établir un type d'auto qui apportât de nouveaux perfectionnements il était nécessaire que sir Malcolm Campbell élevât son record de vitesse à 304 milles.

Nous ne prétendons pas que cette accélération de vitesse ne serve absolument de rien. Nous prétendons seulement qu'elle n'est d'aucune utilité pratique.

Et après cela, P.B. peut bien fendre les cheveux en quatre pour établir... sa propre utilité.

Les jeunes arrivistes

Les Jeunes Réformistes avaient pris sur eux d'inviter au meeting de mardi 4 septembre au marché de Maisonneuve en faveur de M. Stevens: les Jeunes-Canada, P.A.C.J.C., le J.O.C. et les sections cadettes de diverses fédérations.

La jeunesse est une belle chose, mais les Jeunes Réformistes, en prenant la tête de cette ridicule invitation, montrent qu'ils pourraient tout aussi bien s'appeler les Jeunes Arrivistes. Pour eux, toute la question est d'arriver — d'arriver les premiers.

Olivier ASSELIN

À NEW-YORK • PHILADELPHIE • BALTIMORE • WASHINGTON

30

Départ de la gare Bonaventure Tous les soirs

Volontaires Pullman et de première classe à ventilation régulière

L'horaire est établi d'après l'heure solaire

Le WASHINGTONIAN

service direct à NEW-YORK et WASHINGTON

Arrivez à New-York de bonne heure : : : à 7.48 A.M. ... et assurez-vous une nuit entière de sommeil et un service direct. Tout le confort des wagons-lits Pullman, avec cabines et chambrettes. Petit déjeuner dans le wagon-restaurant. Wagon du type club. Arrêts à Hartford et à New-Haven. Correspondances commodées pour Atlantic City, la Floride et toutes les stations du sud.

Pour renseignements, billets et location de couchettes, adressez-vous à la gare Bonaventure ou au bureau du Canadien National, 384 ouest, rue Saint-Jacques, M.A. 4731.

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

LA POLITIQUE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. King a montré, à Québec, qu'advenant des complications dans l'Est africain il s'écoulerait probablement des semaines avant que le parlement pût être convoqué, et à moins de nier l'existence de la question l'on admettra que la présence de M. Bennett au pouvoir ferait courir des risques au Canada. M. King a aussi profité de la circonstance pour expliquer ce qu'il entend par la participation du travail à la direction de l'industrie. Dans les affaires de l'Etat il invitera le travail à se faire entendre: c'est d'ailleurs ainsi qu'il en a usé dans le passé, notamment à l'administration des chemins de fer. Pour ce qui est de l'industrie privée, il se bornera à user de toute son influence pour l'amener à admettre le travail dans ses conseils d'administration. Quant au reste, il faut savoir gré à M. King de n'avoir pas suivi dans la voie des promesses démagogiques M. Bennett ou M. Stevens. Il fera traiter la question du chômage par une commission nationale. Inutile de dire que si cette commission se sent impuissante M. King n'hésitera pas à prendre d'autres mesures. Le chef libéral n'a rien promis non plus quant aux relations

commerciales avec les Etats-Unis. Peut-être n'a-t-il pas voulu pour le présent remettre tout son jeu entre les mains du beau-frère Herridge. Mais on peut être sûr que sur ce terrain c'est le parti libéral qui détient les meilleures cartes.

Olivier ASSELIN

L'école vivante

Elle portera sur la langue, la composition et la littérature françaises considérées non comme matières d'examen mais comme instruments de culture générale. Le fait que ces matières feront l'objet de trois séries de leçons données par M. Victor Barbeau (41, avenue Holton, à Westmount) est une garantie qu'elles seront bien enseignées.

«On se lasse de tout, paraît-il, excepté de connaître.»

Sous la direction de M. Barbeau, nulle connaissance ne saurait être rébarbative. Aussi son école vivante est-elle sûre d'obtenir le succès qu'elle mérite.

O. A.

Petite poste

MONSIEUR JAN-JUL RICHARD est prié de communiquer avec la direction de la RENAISSANCE.

Le succès de l'entrepôt frigorifique

dépend d'un entrepôt moderne, bien outillé et pourvu de toutes les facilités permettant une réfrigération scientifique et soignée.

L'ENTREPÔT D'EMMAGASINAGE DES COMMISSAIRES DU HAVRE

réunit toutes ces conditions et se trouve avantageusement situé pour le commerce local et étranger.

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Pour tous renseignements, s'adresser aux

Commissaires du Havre de Montréal

MARquette 3781 (de 9 h. à 5 h. 30)

Bureau de l'Entrepôt Frigorifique

HARbour { 0806
4810
8040

LA RENAISSANCE

hebdomadaire politique et littéraire
180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Case postale 4018 Tél.: PL 8511
Directeur: OLIVIER ASSELIN

ABONNEMENT:

Espagne	1 an 6 mois
Royaume-Uni	
France	\$3.50 2.00
Etats-Unis	
Canada	
Autres pays	\$4 2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi payable au pair à Montréal.

Publié par les Editions de LA RENAISSANCE (limitée) Montréal
et imprimé par la Cie de Publication la PATRIE, Montréal

Administrateur: Pierre ASSELIN
Directeur de la Publicité: F.-X. Lizotte

• POLITIQUE EXTÉRIEURE •

Histoire de la neuvième croisade

Impérialisme et néo-impérialisme — L'expansion italienne — La maîtrise de la mer — L'étendard du Prophète — En pagaille ! marche !

Ce sont les rivalités politiques des grandes puissances qui ont permis à l'Éthiopie de conserver son indépendance à peu près complète jusqu'à nos jours. Ces mêmes rivalités ont empêché la conquête de la Chine à une époque où elle était encore possible ; ce sont elles qui ont sauvé l'indépendance de la Perse, de la Turquie et du Siam. Les différents impérialismes, nuance XIXe siècle, ont créé automatiquement des zones neutres, des sortes de Belgique et de Suisse qui, à tout prendre, sont très utiles pour la stabilité du monde en général et des puissances coloniales en particulier. Ce fragile équilibre s'est maintenu jusqu'en 1914, mais il n'a pas résisté à la tourmente de la guerre, qui a changé toutes les valeurs.

On peut dire, du point de vue historique, que le XIXe siècle s'est prolongé jusqu'au mois d'août 1914. Depuis cette date fatidique, on est entré dans une période nouvelle, celle du néo-impérialisme, qui n'est pas seulement britannique, loin de là !

L'impérialisme anglais était surtout économique et, à ce titre, relativement acceptable. Le néo-impérialisme, celui de la Russie, de l'Allemagne et de l'Italie, est, avant tout, à tendances politiques, ce qui soulève quelques objections. Ce n'est pas par nécessité que Moscou reprend la politique extérieure des tsars ; c'est par besoin de domination. Ce n'est nullement pour caser le surplus de sa population que Berlin réclame des colonies ; c'est pour pouvoir frapper ses adversaires continentaux sur des points excentriques, pour les obliger à éparpiller leurs efforts. L'Italie ne cherche qu'un tremplin en Éthiopie, d'où elle pourra partir à la conquête d'un empire africain lui permettant de dominer l'Égypte, donc Suez, donc la Méditerranée. Le cas du Japon est particulier et n'est pas assimilable à celui des puissances occidentales. De même celui des États-Unis, qui demande une étude spéciale.

La différence fondamentale qui existe entre le vieil impérialisme et celui de la nouvelle école peut se résumer en quelques mots : le néo-impérialisme procède d'une mystique de la déification de l'État, du racisme, du subjectivisme le plus dangereux. Il marque la renaissance de l'esprit des croisades. Mais au lieu d'être le fait du muticisme religieux, il n'est que le corollaire inévitable de la « deshumanisation » de la conception de l'État. Il n'est pas la suite logique de l'évolution économique des nations : il est la dernière manifestation de l'esprit de conquête du monde blanc. C'est parce que l'impérialisme économique n'a pas donné tout ce qu'on en attendait, que l'on assiste à l'éclosion d'une religion nouvelle : celle de l'État suprême, conçue par les philosophes allemands, depuis Hegel jusqu'à Spengler, en passant par Kayserling.

Le cas de l'Italie est absolument typique de ce nouvel état d'esprit. Voici une nation surpeuplée, qui ne possède pas de richesses naturelles capables d'alimenter une industrie, même moyenne, un pays dont la puissance financière est très limitée. Malgré un si énorme handicap, ce pays se lance dans une aventure dangereuse, de longue haleine : la création d'un empire colonial. Il faut vraiment que Rome soit entraînée par un mouvement formidable pour qu'il songe à une pareille tentative, car l'époque des conquêtes faciles est définitivement passée.

L'Italie doit trouver des moyens d'expansion. Il lui faut trouver une solution au problème démographique, au problème industriel et commercial. Les besoins économiques renforcent encore les désirs d'expansion politique. Mais où déverser le trop-plein de sa

population ? Où trouver des sources de matières premières ? Où, surtout, trouver des débouchés ?

L'Amérique ne veut plus d'immigrants, l'Asie est surpeuplée et ne convient d'ailleurs pas à l'homme blanc, il n'y a plus d'espaces vides en Europe. Il reste donc l'Afrique, riche en matières premières, mais qui n'offre qu'un marché restreint. Quant aux territoires colonisables, ils sont rares. L'Afrique du Nord appartient à la France et l'Afrique du Sud aux Anglais. Il ne reste plus que les hauts plateaux de l'est. Il n'y a donc qu'une solution : la conquête de ces régions.

Il n'y aurait aucune objection à soulever contre une colonisation italienne dans l'est de l'Afrique, si cette entreprise revêtait avant tout un caractère pacifique, économique et démographique. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Rome entend ne pas perdre un seul homme : l'émigrant doit rester avant tout italien et être en même temps l'instrument docile, outre-mer, des vues de l'État déifié. Plus de fusion avec les populations locales comme cela s'est passé aux États-Unis et en Argentine. La mystique fasciste s'y oppose. Rome veut fonder un empire d'où elle pourra tirer des troupes en cas de besoin. Elle veut surtout s'installer dans des territoires d'une importance stratégique mondiale, car l'Italie ne parle plus que de mission civilisatrice à accomplir. C'est pourquoi elle s'est tournée du côté de l'Éthiopie, prenant ainsi l'Égypte à revers et menaçant les lignes britanniques de communication avec l'Orient.

C'est, en deux mots, une tentative purement politique. Le fascisme, qui ne peut vivre que de succès, vise à prendre la succession de l'empire britannique, ce qui serait un véritable triomphe, du point de vue intérieur aussi bien qu'extérieur.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'une expansion italienne. Là où on ne l'est plus, c'est sur les buts et surtout sur les moyens envisagés par Rome. L'impérialisme italien procède trop de la mystique conquérante pour ne pas porter ombrage à l'Angleterre qui est la puissance la plus directement visée. Depuis des années l'Italie convoite Malte. Mais le morceau est plus difficile à enlever que Rhodes ou que Corfou. Rome a donc cherché des compensations du côté de la Crète, et c'est probablement à son instigation que Vénizélos a tenté son coup d'État il y a deux mois. Car la création d'un empire fasciste présuppose la domination de la Méditerranée par l'occupation des îles stratégiques qui s'y trouvent.

Or, la domination de la mer, c'est la croisade contre l'Angleterre, c'est la révolte contre l'ordre établi. Dans l'esprit des gens de Rome, il est nécessaire d'entraîner la France dans le conflit. Le récent traité naval anglo-allemand est un excellent prétexte pour attirer Paris dans l'orbite de l'Italie. Il reste à savoir si la France consentira à jouer le rôle de « brillant second » dans la lutte contre l'hégémonie britannique.

Maîtrise de la mer, des points stratégiques, formation d'un bloc compact colonial africain et domination de la Méditerranée, tels sont les buts que s'est fixés l'Italie fasciste. Les discours du Duce ne peuvent laisser subsister aucun doute à cet égard. L'idée est grandiose et peut frapper l'imagination italienne, mais on peut douter des résultats.

Non, certes, que l'empire britannique soit inébranlable ou éternel. Mais même si la domination anglaise s'évanouissait, il res-

terait encore à établir la domination italienne sur des territoires peuplés de races de couleur. L'entreprise serait certainement longue et difficile, et dans l'état actuel des choses, la conquête de l'Orient par l'Italie revêtirait aux yeux des indigènes un caractère de croisade, capable de soulever tout le monde musulman.

Déjà on note des signes inquiétants en pays islamiques. L'Égypte, la Turquie prennent fait et cause pour l'Éthiopie, la première en interdisant à ses nationaux de servir, même comme porteurs, dans les rangs de l'armée italienne, la seconde en « prêtant » au négus un général de valeur qui a défendu avec succès les Dardanelles pendant la guerre. Il faut voir là plus qu'un simple geste. Non seulement les musulmans se dressent contre l'Italie, mais les chrétiens de rite copte prêchent la guerre sainte, de peur d'être soumis à l'église de Rome en cas de victoire des blancs, et en Éthiopie, le clergé indigène se montre le plus grand adversaire de Mussolini.

L'église copte ne peut constituer un obstacle bien sérieux pour l'Italie, quoique son influence soit loin d'être négligeable dans le présent comme dans le passé. Il n'y a pas si longtemps encore, en 1915, pour être précis, qu'éclatèrent des troubles indigènes dans le sud de l'Afrique, dans la région du Nyassa. Les Anglais eurent beaucoup de peine à calmer l'insurrection, qui était due à la propagande de l'église éthiopienne contre les blancs et à celle de certaines sectes musulmanes africaines, et l'administration britannique n'a jamais oublié la leçon, bien qu'elle ait toujours gardé un silence prudent sur la révolte de ses sujets de couleur.

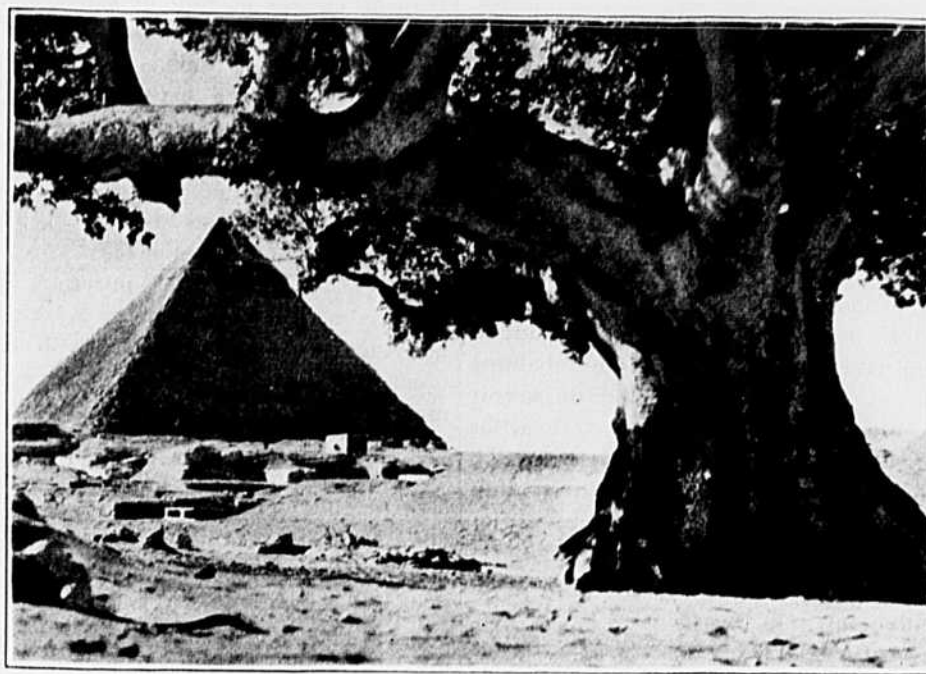
Si l'église copte est relativement peu dangereuse, il n'en est pas de même des nations mahométanes. Il se produit, depuis quelques années, une rénovation profonde dans le domaine de l'Islam, et ce renouveau n'est pas seulement social : il est aussi religieux. Et c'est là la pierre d'achoppement avec laquelle devra compter la colonisation italienne. Pour le Musulman, Rome ne représente pas seulement l'Italie, fasciste ou non, mais aussi et surtout le christianisme. La France, l'Angleterre ne sont, aux yeux des populations musulmanes, que des puissances infidèles, avec lesquelles on peut à la rigueur s'entendre, et encore pas toujours (se rappeler le formidable mouvement waftiste en Égypte, du temps de Zaghloul Pacha). L'Italie ne se trouve pas dans le même cas : elle est handicapée par le fait même qu'elle est la puissance catholique par excellence. Elle a donc contre elle et les musulmans et les chrétiens d'Orient. Il est bien difficile, dans ces conditions, de coloniser des régions à populations denses.

Une révolte des peuples de couleur est donc possible, si survient une crise religieuse dans le monde de l'Islam. La France et l'Angleterre, grandes puissances coloniales, le savent parfaitement et appréhendent une explosion. L'Italie, elle, n'en a cure. Elle espère ainsi découvrir un nouveau prétexte à intervention.

C'est ce risque de révolte qui influe puissamment sur la politique du gouvernement de Londres. Mais il ne faudrait pas croire que ce soit le seul motif de son opposition à l'Italie. Il faut tenir compte de la situation intérieure, de l'opinion publique et de quelques autres éléments. On cache le tout sous des prétextes vertueux qui ne trompent personne.

Et en attendant de faire l'accord sur un partage éventuel, chacun tire de son côté, au plus grand dam des populations intéressées, directement ou non.

André BOWMAN



Arbre et pierres millénaires.

La presse étrangère

Un pari original

On dit dans le RÈVEIL ÉCONOMIQUE :

Un pari original, c'est celui que M. Legueu, de la Société d'études et d'informations économiques, a déclaré être prêt à tenir contre n'importe qui.

Au congrès extraordinaire de l'Union des intérêts économiques, en terminant son exposé sur le mirage de la dévaluation, M. Legueu s'est exprimé ainsi : « Le franc-or nous apparaît avant tout comme le moyen le meilleur de sortir de la crise. Si l'avenir du franc est assuré, et il paraît l'être, si le franc est vraiment solidement établi, je tiens le pari que ce franc solide, c'est la reprise à bref délai. »

On peut dire, sans crainte de se tromper, que M. Legueu parie à cent contre un.

La terreur en Allemagne

Le MONDE publie la nouvelle suivante :

Une nouvelle vague de terreur sévit en Allemagne.

Les types bruns qui ne savent pas comment sortir de leurs difficultés ne se bornent pas à des pogroms de juifs et à des persécutions de catholiques.

Is ont inventé une nouvelle et terrible méthode de torture : l'interrogatoire familial.

Les bourgeois bruns veulent avec tous les moyens, oui, avec tous les moyens, briser la résistance qui augmente.

Ils veulent de nouveau intimider les masses qui commencent à sympathiser avec les révolutionnaires et à se détourner des nazis.

Italie et Abyssinie

On dit dans GRINGOIRE :

La politique de la France, en cette affaire, doit être avant tout claire, sincère, loyale. Nous avons donné notre franche adhésion aux projets italiens d'une expansion coloniale. Nous persévérons dans cette attitude en nous efforçant, par ailleurs, d'obtenir, si c'est possible, un règlement pacifique du conflit, en tenant compte aussi des nécessités impérieuses de la politique européenne qui, pour nous, comme pour les Italiens, doivent demeurer constamment au premier plan.

A l'égard de l'Italie, riche d'une civilisation millénaire dont elle veut dispenser les bienfaits à des pays arriérés, incultes, où se pratique encore la traite des esclaves, la France demeure animée d'une vive sympathie et d'une amicale compréhension.

Il faut maintenir l'union

M. Maurice Muret écrit dans la GAZETTE DE LAUSANNE :

M. Lamoureux, ancien ministre du cartel, membre du parti radical socialiste, vient de déclarer très haut que M. Laval ne pouvait agir autrement qu'il n'a fait et que, quels que soient les partis qui prendront désormais le pouvoir, ils devront se borner à continuer l'œuvre du ministère actuel. Il est bon que M. Lamoureux tienne ce langage, mais il serait encore meilleur que l'Union nationale subsistât. La France a trouvé un bon berger. Elle aurait tort de laisser le Parlement lui donner congé. Il est piquant de voir la façon préemptoire dont certains vieux républicains formulent cette thèse : « Une révolution ? écrit dans l'ORDRE Emile Buré, oui, mais faite par le gouvernement qui est en place. Pierre Laval l'a commencée, qu'il la poursuive ! » Le directeur de l'ORDRE va se faire traiter de fasciste.

Il ne s'ensuit pas qu'il ait absolument tort. Soutenu par les meilleurs éléments, M. Laval peut beaucoup pour le redressement de la France. Sa chute serait un grand malheur et pour son pays et pour l'Europe.

Catholicisme et politique en Allemagne

L'OBSERVATEUR ROMAIN, commentant le décret promulgué par M. Goering, dans lequel il est question d'un « catholicisme politique », rappelle que ce décret invite les autorités à procéder par tous les moyens légaux contre les ecclésiastiques qui abusent de leur ministère spirituel à des fins politiques.

L'organe du Vatican considère que l'attitude de M. Goering n'est pas en harmonie avec l'esprit du concordat conclu entre le Saint-Siège et le Reich.

Le président du conseil prussien s'est déclaré adversaire d'un Kulturkampf. Mais les faits parlent un autre langage. La situation réelle est que les évêques en Allemagne n'ont plus la liberté de prêcher l'évangile sans courir le risque d'une punition.

Un mystère linguistique

De la GAZETTE DE LAUSANNE :

Un jeune étudiant de Budapest, le Dr Pogranyi-Nagy, vient, paraît-il, après de nombreuses années d'études, de percer enfin le mystère qui planait sur la langue de l'antique Étrurie. (...) Selon M. Pogranyi, le caractère dominant de la racine étrusque va s'obscurcissant sous l'influence hellénique. Cependant, au temps d'Auguste, une grande partie de la population de l'Italie centrale conversait encore en langue étrusque et les inscriptions figurant sur les monuments furent en grande partie détruites lors des invasions barbares du Ve siècle. Il resterait, cependant, quelque huit mille épiques séculaires. Les étymologistes ont recherché vainement une parenté quelconque entre l'étrusque et les langues indo-européennes. Le Dr Pogranyi croit avoir découvert que l'étrusque est une langue asiatique, sumérienne et que son origine remonte à plus de 3000 ans avant J.-C.

Il ne reste plus qu'à avoir confirmation de cette antique origine...

André BOWMAN

Livres à vendre

Très belle collection de livres français en éditions de luxe ou de demi-luxe. La plupart dans de magnifiques reliures. Une véritable aubaine pour les bibliophiles. CRescent 5669.

« Votre téléphone a la valeur que vous lui donnez. »

COMBIEN vaut une minute ? Personne ne le sait, car elle peut valoir tout au monde. Le téléphone ajoute nombre de minutes à votre existence de tous les jours. Sa valeur ne s'apprécie pas en dollars, car il vaut ce que vaut le temps.



Visitez les
QUATRE
coins du monde

130 JOURS — 31 PORTS
DÉPART DE NEW-YORK
LE 9 JANVIER

Avez-vous déjà rêvé de visiter les endroits les plus célèbres du monde, dans l'atmosphère d'un confort parfait et reposant ? Si oui, réservez sans retard votre appartement pour la croisière autour du monde de l'Empress of Britain — la croisière idéale. Le navire fera escale dans huit ports de la Méditerranée, en Terre Sainte, en Égypte, puis peu après vous apparaîtront les rives de l'Inde énigmatique, du royaume de Siam et de Java. Escalade de deux jours à Bali, puis viendront à tour d rôle les Philippines, la Chine, le Japon... et le retour par le fil des Hawaï, le canal de Panama et les Antilles.

Le somptueux paquebot Empress of Britain comporte plus de spacieux, pour chaque passager, que tout autre navire au monde. Certains appartements ont jusqu'à 28 pieds de longueur et la plupart d'entre eux sont pourvus de bains, \$2,150 et plus (appartements avec bain à partir de \$3,800), y compris le programme régulier d'excursions à terre.

CROISIÈRE MONDIALE

Empress
Britain

Visitez des
COINS
moins connus
du monde

95 JOURS — 23 PORTS
DÉPART DE NEW-YORK
LE 25 JANVIER

Désirez-vous vous écarter des itinéraires ordinaires des croisières ? Embarquez-vous alors sur l'Empress of Australia et contournez le fameux continent noir, aux innombrables peuplades. Vous vous arrêterez dans les ports de la Méditerranée, puis à Mombasa, Zanzibar, Dar-es-Salaam, Durban et le Cap. Du Cap, le navire se dirige vers le Cap de Bonne-Espérance et alors commenceront les escales dans les villes bordonnantes de gaieté de l'Amérique du Sud et des Antilles. Cette croisière sera tout un événement dans votre vie.

Le luxueux paquebot Empress of Australia se prête admirablement aux croisières dans les mers du sud. Lits confortables, cuisine exquise, \$1,350 et plus (cabines avec bain à partir de \$2,350), y compris le programme régulier d'excursions à terre.

CROISIÈRE en AFRIQUE et en AMÉRIQUE DU SUD

Empress
Australia

S'adresser à notre agent local, gare Windsor, au bureau maritime, ou à M. D. R. Kennedy, 201 ouest, rue St-Jacques, PLateau 2211.

PACIFIQUE CANADIEN



Le travail féminin

La question du travail féminin est constamment reprise dans les assemblées politiques. Une statistique soignée, publiée sous la direction de M. A.-J. Pelletier par le gouvernement d'Ottawa, donne lieu à maintes réflexions et peut corriger bien des erreurs.

De 1921 jusqu'à 1931, le travail féminin a gagné du terrain sur toute la ligne, sauf dans les bureaux, ce qui désarçonne plusieurs de nos économistes d'occasion. En effet, durant cette période, le nombre des sténodactylos, caissières et demoiselles de bureau a diminué au Canada, et non moins dans la province de Québec. Ce recul est assez marqué pour qu'il faille en chercher la cause ailleurs que dans les fluctuations ordinaires du marché du travail.

Les femmes canadiennes, âgées de quinze ans et plus, occupent des emplois rétribués dans la proportion de 19,6 pour 100 par rapport à leur nombre, soit 663,345 sur 3,376,067. Les deux provinces industrielles du pays, le Québec et l'Ontario, emploient plus de femmes que les autres. Toutes proportions gardées, c'est la nôtre qui arrive en tête de la liste, avec une proportion de 21,8 pour 100, contre 20,5 pour 100 pour l'Ontario. Remarquons en passant que dans l'Ontario, il y a plus d'employées de bureau que chez nous.

Un autre poste où la province de Québec se distingue, malheureusement ! Elle arrive en tête des provinces canadiennes pour le nombre de travailleuses âgées de dix-sept ans ou moins, soit 18,783, alors que l'Ontario n'en compte que 16,429. Nous ne saurions dire, la statistique étant muette à ce sujet, quel est en général l'emploi de ces jeunes filles. Il serait impossible toutefois de leur interdire le travail, la plupart d'entre elles, croyons-nous, ne l'ayant accepté que par nécessité. Je veux croire, en effet, que les parents, à moins d'être absolument obligés, ne permettent point à

leur toute jeune fille de travailler dans une manufacture ou un bureau. La plupart de ces travailleuses sont probablement servantes, emploi que recherchent certains parents canadiens-français pour leurs enfants, surtout dans les familles paysannes.

Ceux qui veulent abolir le travail féminin se doutent-ils que 200,809 femmes, dans notre seule province, occupent un emploi rétribué ? Suivant la proposition chère au cœur de certains députés québécois, il faudrait enquêter sur les besoins de chacune de ces 200,809 femmes, afin de savoir si elles sont obligées de travailler ainsi. Quand on songe que la situation financière des familles peut varier d'un mois à l'autre, l'absurdité d'un projet comme celui-là saute aux yeux. La Commission du chômage, à Montréal seulement, n'a que 40,000 à 50,000 personnes à surveiller ; avec l'aide de ses quatre ou cinq cents employés, elle y parvient à peine.

D'ailleurs, pourrions-nous entamer sérieusement le travail féminin sans détraquer l'économie déjà mal huilée de notre province ? On ne déplace pas 200,000 personnes sans ébranler une province aussi peu peuplée que la nôtre. De plus, il n'est pas certain que des hommes réussiraient à remplacer nos ouvrières sans que la qualité de nos produits s'en ressentisse. Or, elles sont plus de 40,000. Mieux vaut améliorer la situation de ces femmes, leur garantir un salaire assez élevé, comme l'a fait jusqu'à présent le gouvernement de Québec, tout en prenant garde de ne point placer, par suite d'une législation imprudente et hâtive, notre industrie et notre commerce sur un pied d'infériorité vis-à-vis de l'industrie et du commerce des autres provinces ou des pays étrangers dont le standard de vie est comparable au nôtre.

La statistique fait également justice des prétentions de quelques-uns à constituer un syndicalisme féminin en

notre province. Quoique les travailleuses soient trop nombreuses pour qu'on envisage sérieusement un projet visant à interdire le travail féminin, elles ne le sont pas assez et, surtout, leurs occupations se subdivisent en trop de classes et sont de telle nature qu'il est impossible de les grouper d'après leurs fonctions.

Il est une chose cependant que la statistique nous permet d'espérer : la disparition du travail des femmes mariées. Elles sont 66,797 au Canada à remplir des emplois rétribués, sans comprendre les veuves et les divorcées, dont 13,787 dans la province de Québec, soit respectivement 3,4 et 2,8 pour 100 du nombre des travailleuses. C'est dire que l'industrie et le commerce ne souffriraient nullement d'une pareille mesure. Si nous consultons le classement, nous voyons que peu d'entre elles occupent des postes difficiles à remplir. Comme la loi protège les femmes mariées, elles sont bien peu qui subiraient un préjudice réel par suite d'un projet de cette nature. Soit dit dans le but de dégager le marché du travail et de venir en aide aux jeunes filles et aux hommes qui sont dans le besoin.

Nous souhaiterions que le gouvernement fédéral dressât maintenant une statistique aussi détaillée et aussi

claire sur le chômage de la jeunesse ; c'est un problème qui importe plus à l'avenir du Canada que celui du travail féminin. Nous avons vu rapidement, comme d'ailleurs il était facile de l'imaginer sans l'aide d'aucune statistique, qu'il serait impossible d'interdire le travail féminin sans ébranler toute notre économie nationale, entreprise d'autant plus imprudente que nous sommes déjà en pleine crise économique ; que le seul moyen actuellement praticable de restreindre le travail féminin consisterait à interdire le travail des femmes mariées. Une étude plus approfondie de la statistique révélerait que le syndicalisme féminin, rêvé par certains utopistes de notre province, restera longtemps impraticable.

Dollard DANSEREAU

Assez d'expérimentations !

On ne saurait soupçonner la GAZETTE d'être l'adversaire de M. Bennett. On le croirait presque, pourtant, en lisant un article paru il y a déjà une quinzaine sur l'intervention de l'Etat dans des domaines que les générations précédentes considéraient

comme interdits à la politique. Cet article aurait paru dans le CANADA ou le SOLEIL que les lecteurs de ces journaux l'auraient trouvé parfaitement orthodoxe.

Cela commençait par des considérations générales sur la tentation qui naît de la prohibition, avec l'exemple si flagrant de la prohibition du commerce des alcools aux Etats-Unis. La vieille et inviolable loi des compensations joue là comme ailleurs, disait la GAZETTE. Les mesures répressives engendrent inévitablement le mépris de la loi et causent souvent un mal pire que celui qu'elles prétendent corriger.

De là les applications à la politique canadienne. Les dix-huit derniers mois ont vu une inondation d'expérimentations législatives ; quelques-unes de ces interventions ont déjà porté leurs fruits et, s'il faut en juger par ces résultats, cela est de mauvais augure pour ce que nous vaudra l'intervention de l'Etat en matière de commerce, de mauvais augure surtout pour le contribuable. On a voulu imposer des prix qui assurent un bénéfice aux producteurs, mais le bénéfice n'est pas venu ; c'est ainsi qu'en empêchant le jeu de la loi de l'offre et de la demande dans le cas des pommes de terre des provinces maritimes, on a provoqué un véritable « bootlegging » de ces tubercules dans le Québec et l'Ontario.

De cet exemple, la GAZETTE n'augure rien de bon des interventions que l'on prépare dans différents domaines : salaires, heures de travail, assurance-chômage, assurances sociales, contrôle des affaires, etc. S'inspirant des leçons du passé, la GAZETTE se dit avec raison que toutes ces expérimentations sociales ne réformeront pas les industriels et les commerçants, mais entraîneront plutôt des maux encore plus difficiles à réprimer que ceux dont nous souffrons aujourd'hui. Ce ne sont pas les restrictions, les prohibitions et les menaces de la loi qui restaureront l'honnêteté et la loyauté, conclut notre confrère qui ajoute : dans le passé, c'est-à-dire avant qu'une intempestive manie de réglementation eût faussé les lois économiques, le consommateur avait beaucoup moins de raisons de se plaindre.

Qui pourrait contredire à ces justes réflexions ? Il suffit de ne pas les prendre trop à la lettre, car si l'interventionnisme abusif est néfaste, l'impassibilité trop complète du législateur conduirait rapidement à l'anarchie. Mais si nous ne voulons pas d'un Etat anarchique, nous ne voulons pas davantage d'un Etat qui se livre impunément sur la société à des expérimentations désastreuses.

Georges LANGLOIS

La Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises

Comment elle procède
Ses rapports avec la Société de Saint-Vincent de Paul et les autres œuvres affiliées

On reconnaît aujourd'hui que la Fédération, venue à son heure, joue un rôle utile, qu'elle a fait ses preuves et qu'il serait de plus en plus difficile, par tout autre moyen, de distribuer aux 24 œuvres affiliées les sommes importantes qu'elle recueille à leur intention.

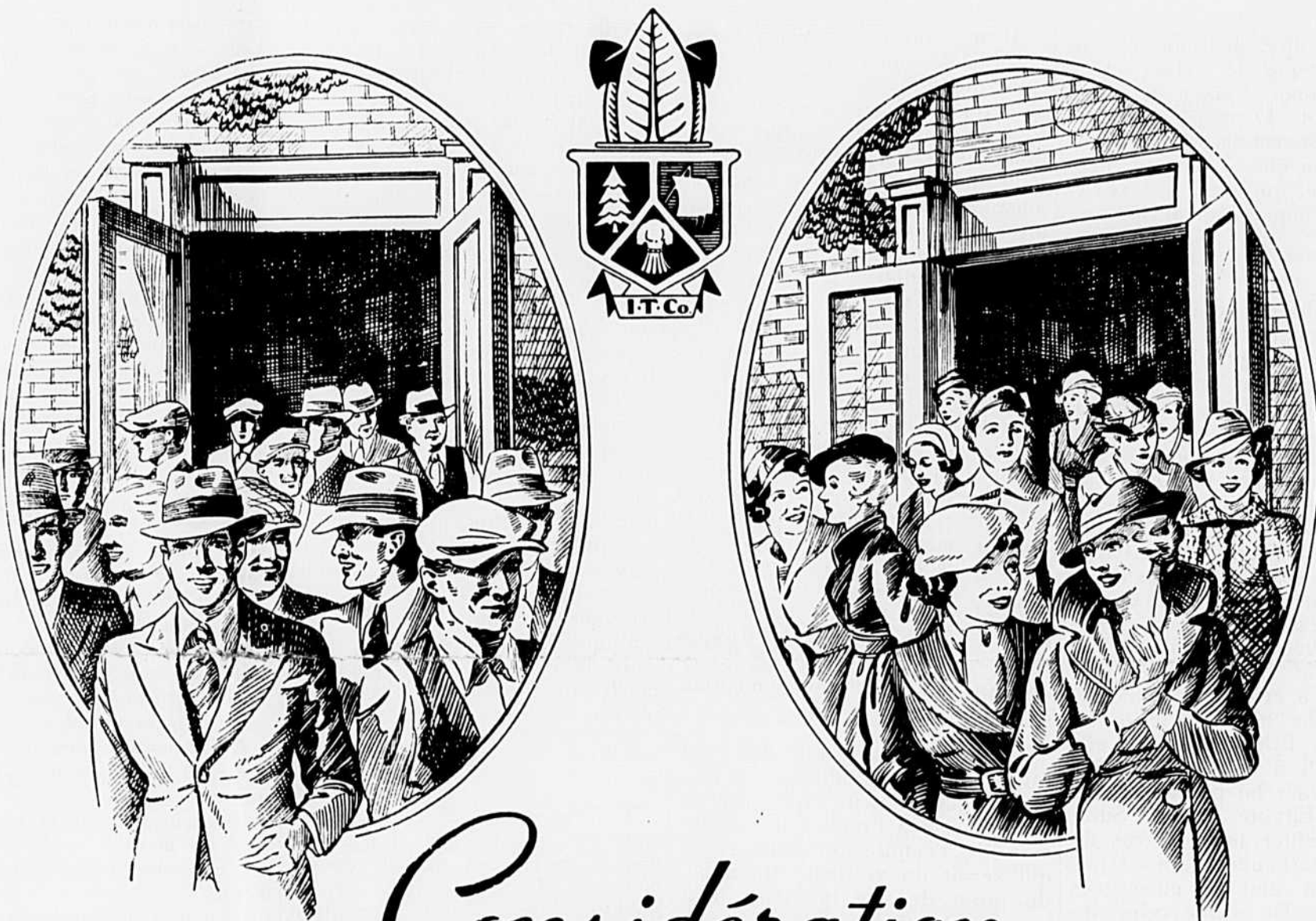
Ses campagnes annuelles ont rapporté jusqu'ici plus de \$775.000. Seule, la première a dépassé l'objectif. La deuxième, donnait cependant \$105.000 d'accroissement ; et le produit total obtenu en mai dernier était supérieur des deux tiers à celui de 1933. Ce sont là de notables résultats, des faits à retenir. Son fonctionnement est tout aussi facile à saisir. Les sommes affectées aux œuvres sont établies chaque année, après une étude sérieuse des dossiers comptables, par la commission des budgets. Deux ans de suite il a fallu réduire ces allocations à 80 pour 100 du montant prévu, faute d'avoir pu obtenir du public tout le montant qu'il fallait. La direction les distribue ensuite mensuellement et au prorata, par douzième, aux œuvres bénéficiaires. Cette règle ne s'applique pas aux colonies de vacances, qui ont besoin de recevoir durant l'été la plus forte partie des sommes allouées. Il a fallu faire une autre exception, par suite de circonstances tout à fait exceptionnelles. On était en présence de besoins beaucoup plus étendus que d'ordinaire et occasionnés par le malheur des temps que nous traversons. Il s'agit, on le devine, de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Rappelons ici que c'est en réponse au désir exprimé par l'autorité diocésaine que la Fédération et la Société de Saint-Vincent de Paul ont fait cause commune. Leur alliance, si désirable à tous points de vue n'a fait que se renforcer depuis deux ans. Elle a su résister aux difficultés de la première heure et aux vents contraires, tout comme aux fausses rumeurs qui circulent même encore aujourd'hui. L'an dernier, la Société de Saint-Vincent de Paul a fini l'année en déficit, après avoir reçu intégralement son allocation de \$112.000 et malgré un supplément de \$8290,93 que la Fédération consentit à lui verser. En outre, dès le mois de juin 1935, la Fédération lui avait remis \$92.500, pour lui permettre de liquider toutes ses dettes courantes jusqu'à cette même date. En cinq mois, la Société a donc reçu, de la Fédération, pas moins de \$105.500, soit la majeure partie du

subside qui lui revient et qui, normalement, devrait se répartir sur les douze mois à fin avril prochain.

Telle est la situation véritable. Pour elle, pour la Fédération non plus, il n'y a rien là-dedans qui ne puisse être publiquement déclaré ou dont ces deux grands organismes de charité aient à rougir. Pas d'équivoque possible, à la condition de présenter les faits tels quels et de ne pas prêter l'oreille à des propos erronés ou mal inspirés. Il est bon de savoir, en outre, que les remises de la Fédération sont faites, directement et toujours, au Conseil Central de la Société Saint-Vincent de Paul. Ce dernier en fait la répartition aux différentes Conférences, au nombre d'une centaine dans la ville, selon les besoins de chacune et de manière à secourir le plus grand nombre possible d'indigents. On a pu s'imaginer, du moins au début, que la Fédération avait quelque chose à voir dans le mode de distribution. C'est une erreur. La Fédération exige qu'on lui fournisse un état financier de mois en mois. Mais elle n'a aucunement à intervenir dans le détail de ces distributions ; c'est affaire de régie interne, et les dirigeants de la Société de Saint-Vincent de Paul sont parfaitement capables de la régler eux-mêmes, au mieux de l'intérêt général.

Une partie des engagements inscrits dans ses livres devant être libérés d'ici mars prochain, il reste que la Fédération a encore près de \$60.000 à toucher des souscripteurs durant cette période. Elle doit donc mesurer ses sorties de fonds aux rentrées, et tenir compte des obligations qu'elle a envers toutes ses filiales. Mais prétendre qu'elle refuse d'aider davantage la Société de Saint-Vincent de Paul, ou encore que ses fonds sont épuisés, c'est de la pure fantaisie. Le fait brutal et réel, le voici : on dispose, à la Fédération comme dans la Société, de ressources financières qui sont loin de suffire aux besoins de la charité privée dans notre grande ville. Pour ne pas faillir à sa tâche, aussi lourde que difficile dans les conditions actuelles, la Société de Saint-Vincent de Paul ne ménage pas ses efforts. Elle devra, par surcroît, tendre la main dès cet automne, afin de trouver, sur place, les sommes complémentaires dont elle a besoin, et qu'il lui aurait fallu se procurer, de toute façon, pour se maintenir durant la dernière partie de l'exercice.



Considération Accordée à l'Ouvrier

Un moyen facile de juger si les conditions générales de travail dans un établissement industriel sont satisfaisantes, c'est de s'enquérir du pourcentage d'employés remplacés. Avec approximativement 2,000 employés à sa fabrique de Montréal et un taux de remplacement annuel de moins de 10 pour cent, l'Imperial Tobacco Company croit qu'elle a raisonnablement réussi dans ses efforts pour maintenir les conditions de travail à un niveau acceptable à l'ouvrier.

L'enveloppe de paie, naturellement, est la première considération. Quel que soit le salaire à l'heure que les autres employeurs paient pour un travail équivalent, l'Imperial Tobacco Company trouve toujours le moyen de payer un peu plus. Ses taux par heure de travail augmentent avec la longueur des services. Si les gains d'un ouvrier sont inférieurs à sa capacité, la Compagnie s'efforce d'affecter cet ouvrier ou cette ouvrière à un travail auquel ils pourront mieux s'adapter.

A ce département est attaché un personnel de relève qui, à part de se substituer aux absents, remplace ceux qui laissent provisoirement leurs machines. L'on assure, de cette façon, la continuité de la production tout en épargnant des fatigues indues.

L'on fournit aussi libéralement, cela va de soi, tout ce qui peut contribuer à la propreté, au confort ou à la sécurité. Les édifices sont bien éclairés, bien chauffés, bien ventilés, ce sont des constructions modernes et à l'épreuve du feu. Il y a partout des chambres de toilette, des lavabos et des fontaines, tous tenus en état de rigoureuse propreté. Balayeurs, récurateurs et peintres sont constamment au travail, nettoyant et frottant. Des appareils aspirateurs de poussière et des humidificateurs conservent l'air pur. Des gardes et des appareils de sûreté sont partout employés pour réduire le danger au minimum.

Les placards, uniformes et salles à manger, dont on parlera dans un autre article, ainsi que le service médical et le service de gardes-malades, de même que les avantages de l'assurance-vie et de bénéfices en maladie que nous avons déjà discutés, complètent le tableau des conditions qui contribuent ensemble à rendre la tâche quotidienne de l'ouvrier exceptionnellement agréable et libre de soucis.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED

ARTS et LETTRES

Ces messieurs de la Bastille

Quelle n'est pas la puissance de l'imagination humaine! Les plus incroyables histoires eurent cours sur la Bastille, et il s'est trouvé force gens érudits pour les accréditer et les répandre. Même au XVIII^e siècle, alors qu'il était facile de constater que le roi traitait comme de grands seigneurs ces messieurs de la Bastille, la masse du peuple, trompée par les encyclopédies, croyait cette prison un lieu infernal, où des malheureux pourrissaient debout, quelque chose comme le Château d'If d'Alexandre Dumas. Le dernier livre de M. Fr. Funck-Brentano, *Légendes et Archives de la Bastille* I, rétablit les faits d'une manière indiscutable. N'allez pas croire cependant que la Bastille réelle soit moins romantique ou moins étrange que l'autre. Au contraire...

Le roi Charles V, craignant le retour des Anglais — on était en pleine guerre de Cent Ans — fit renforcer l'enceinte de Paris. A divers endroits, surtout près des portes de la ville, on éleva des châteaux-forts ou bastilles; le plus célèbre de ces châteaux-forts, par la suite, porta seul le nom de Bastille. Le prévôt des marchands, Hugue Aubriot, en posa la première pierre le 22 avril 1370. M. Funck-Brentano compare la Bastille, telle que nous l'ont fait connaître de vieilles estampes, à un énorme sarcophage, flanqué de huit tours rondes que reliaient des courtines.

Dès le règne de Charles VI, on logea de temps à autre des prisonniers de marque à la Bastille. Jusqu'au XVII^e siècle néanmoins, elle conserva son caractère de citadelle militaire. Loin d'en faire une prison, Louis XI et François I donnèrent à la Bastille des fêtes brillantes, dont les chroniqueurs ont parlé avec admiration.

Sous Louis XIII, la Bastille commença à se remplir de prisonniers politiques. Elle contenait une cinquantaine de chambres, confortables et bien aérées, où pouvaient loger deux ou trois personnes. Chacun était libre de meubler sa chambre à son goût; le roi garnissait les chambres des prisonniers les plus pauvres d'une façon fort convenable, ainsi qu'il témoignait les inventaires alors dressés des effets des prisonniers. On faisait les honneurs de la Bastille aux espions, très nombreux sous Louis XIV, aux conspirateurs, aux fils de famille qui avaient besoin d'une correction et, au XVIII^e siècle, à des écrivains turbulents. C'est à ce dernier titre que Voltaire, Linguet, Mirabeau, La Beaumelle et d'autres, peu

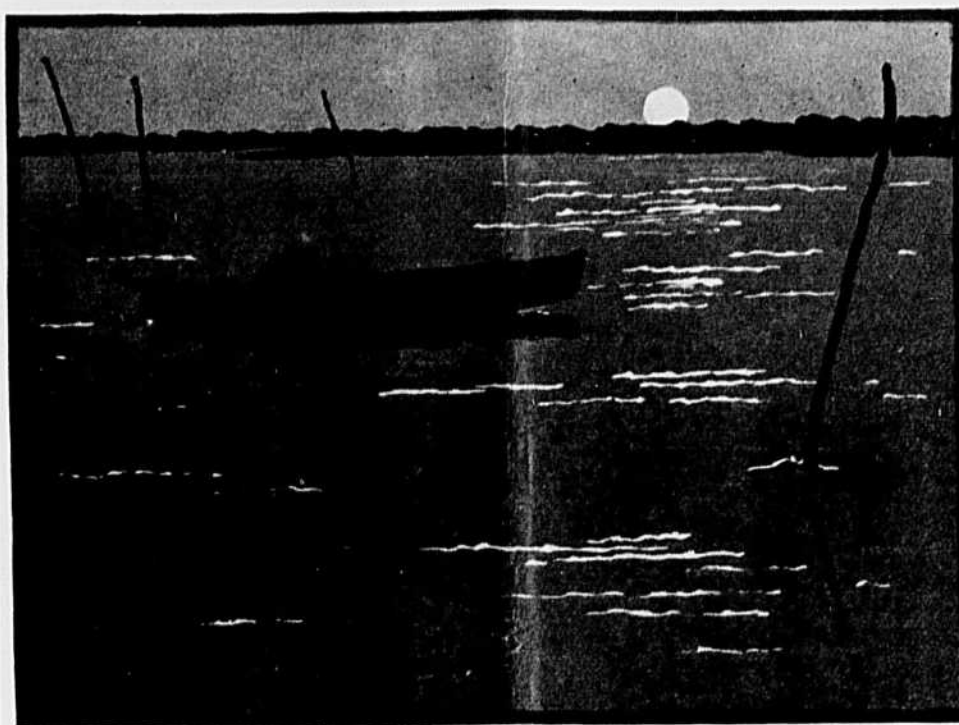
nombreux, séjournèrent à la Bastille.

Le plus célèbre prisonnier de la Bastille fut assurément le légendaire Masque de Fer. « Si vous saviez ce que c'est, répondait Louis XV au duc de Choiseul qui le pressait de questions à ce sujet, vous verriez que c'est bien peu intéressant. » N'empêche que dès cette époque circulaient les plus fantastiques histoires sur le Masque de Fer. C'est Voltaire qui écrivit le premier ce que Funck-Brentano appelle un « canard énorme », à savoir que le Masque de Fer n'était rien moins qu'un frère de Louis XIV. Sous l'Empire, on alla jusqu'à imprimer que le Masque de Fer, héritier légitime du trône de France, ayant épousé la fille de l'un de ses gardiens aux îles Sainte-Marguerite, où il fut détenu pendant quelque temps, fonda la famille Buonaparte. Je vous fais grâce des détails. « La légitimité de Napoléon I sur le trône de France établie par le Masque de Fer! le grand Dumas n'a pas trouvé cela », s'écrie Funck-Brentano. « Mais ce qui paraît inouï, ajoute-t-il, c'est qu'il s'est trouvé des hommes pour prendre ces histoires au sérieux. »

La vérité maintenant établie sans conteste, c'est que le Masque de Fer, en réalité un loup de velours noir, cachait l'identité de Matthioli, un ministre du duc de Mantoue, que Louis XIV avait fait enlever au mépris des règles élémentaires du droit international. Ce Matthioli avait trouvé le moyen de trahir à la fois son souverain, Charles IV, duc de Mantoue, et Louis XIV. Celui-ci et Louvois, tous deux assez peu patients, firent disparaître le ministre de la circulation. Un dictateur moderne, comme Hitler, l'aurait fait assassiner; Louis XIV l'admit au nombre des messieurs de la Bastille.

Ces messieurs ne s'y ennuyaient guère. On leur procurait des livres, de l'encre, du papier. Ils pouvaient recevoir des amis, des parents, leur femme. Voltaire, par exemple, ne se priva point d'user d'un tel privilège. « Usant et abusant de ces facilités », écrit son biographe, Desnoiresterre, le poète crut qu'il pouvait donner audience à tout Paris. » Le roi nourrissait grassement ses prisonniers favoris, les habillait et, souvent, entretenait leur valet de chambre et le rétribua. Il va sans dire que ces messieurs avaient le droit de se nourrir et de s'habiller à leurs frais et à leur convenance. Pendant des années, le roi fit une espèce de pension aux détenus, et ceux qui furent arrêtés injustement reçurent une indemnité toujours élevée. Les usages de la Bastille auraient contenté Mlle McPhail elle-même et les « social workers » au cœur le plus tendre.

1^{re} Édition: *La Vivante Histoire*, Hachette, Paris.



M. Rodolphe Duguay, jeune artiste canadien-français de talent, vient de publier aux Éditions du « Nouvelliste », de Trois-Rivières, un album de gravures sur bois d'un mérite plus qu'ordinaire et qu'il offre d'ailleurs à un prix exceptionnellement bas. La gravure ci-dessus, intitulée: Pêcheur au clair de lune, nous donne une idée de sa valeur.

Une singulière méprise fit enfermer Marmontel à la Bastille pendant une quinzaine. Deux heures après son arrivée, raconte le spirituel écrivain, les geôliers apportèrent un dîner. « Alors, Bury (*son domestique*) m'invite à me mettre à table et il me sert la soupe. C'était un vendredi. » Après un potage aux fèves, Marmontel se délecta d'une morue à l'ail, le tout arrosé d'une bouteille de vin « passable ». Or, c'était le dîner du valet de chambre. « Comme je me levais de table, continue-t-il, et que Bury allait s'y mettre — car il y avait encore à dîner pour lui dans ce qui restait, — voilà mes deux geôliers qui rentrent avec des pyramides de plats dans les mains. Ce dîner était gras; en voici le détail: un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de chapon bouilli ruisselant de graisse et fondant, un petit plat d'artichauts frits en marinade, un d'épinards, une très belle poire de cressane, du raisin frais, une bouteille de vieux vin de Bourgogne, et du meilleur café de Moka. Voilà qui montre bien les douceurs du régime.

Ayant virtuellement supprimé les lettres de cachet, Louis XVI n'avait guère besoin de la Bastille et parlait de la démolir pour raison d'économie. La foule se chargea de ce soin. S'il faut croire M. Funck-Brentano, la plus détestable légende qui se soit formée autour de la Bastille serait celle qui vante l'héroïsme des assiégés du 14 juillet 1789. Une disette persistante depuis 1780 désolait la France. Des brigands, comme on les appelait, parcouraient les routes, pillant et saccageant les boutiques. Une

multitude de ces personnages peu rassurants s'étaient réfugiés à Paris. C'est parmi eux que se recrutèrent les soi-disants héros de la Bastille.

Il faut lire le récit que fait M. Funck-Brentano des événements du 14 juillet 1789, comment les brigands, livres-morts, s'entretenaient dans les rues, quel fut le rôle des curieux dans la prise de la Bastille. Quand de Launay, le gouverneur de la prison, se résigna à tirer sur les assiégés, il était trop tard, la foule avait envahi la cour intérieure. On connaît le sort du malheureux de Launay, dont la tête fut promenée au bout d'une hallebarde par les émeutiers. Les sept derniers prisonniers de la Bastille, comme en témoigne le livre d'écrou, ne méritaient aucun égard. Deux d'entre eux, fous à lier, furent dirigés sur Charenton. Quatre faussaires attendaient leur procès, régulièrement instruit au Châtelet. Le comte de Solages enfin, qu'il ne faudrait pas confondre avec le légendaire comte de Lorges, imaginé par les écrivains révolutionnaires, le comte de Solages avait été enfermé à la Bastille pour s'être rendu coupable de crimes révoltants contre les mœurs.

La première victoire du peuple avide de liberté, la prise de la Bastille, fut en somme une triste affaire et l'œuvre de la canaille: il n'y a pas que les historiens royalistes qui l'affirment. Mieux vaut la vérité que la légende. La France aurait peut-être évité bien des malheurs si des livres comme celui de M. Funck-Brentano avaient paru dès 1820.

Dollard DANSEREAU

Échos

Devoir du critique

St-Beuve disait jadis: « Le critique n'est qu'un homme qui sait lire et apprend à lire aux autres ». Savoir lire n'est pas seulement saisir le sens immédiat des phrases, c'est aussi comprendre le pourquoi et le comment de l'œuvre. En d'autres termes et plus largement c'est faire abstraction de soi-même et s'identifier à l'écrivain.

Paul Bourget, dont l'œuvre critique est très injustement reléguée au second plan, prenait grand soin avant de juger un écrivain de mettre de côté ses propres principes et se gardait également de se laisser aller aux impressions premières que le livre lui suggérait. Par contre l'impressionnisme de Jules Lemaitre et le dogmatisme de Léon Daudet n'ont jamais donné que des monuments d'incompréhension.

Le récent volume de M. Marcel Thiébaud « Évasions Littéraires » donne à l'excellent critique Léon Pierre-Quint l'occasion de traiter de nouveau cette intéressante question: « Marcel Thiébaud ne se réclame, pour mener à bien sa tâche, ni de son propre moi *a priori*, ni d'un idéal social ou philosophique. Il déclare avec juste raison que le but du critique est avant tout de comprendre: pour comprendre il faut analyser la conscience de l'écrivain envisagé, ses mobiles, ses aspirations, ses faiblesses et ses élans de génie, se mettre à sa portée, c'est-à-dire, le plus souvent, s'élever jusqu'à son niveau pour pouvoir « sympathiser » avec lui; le critique devra se livrer à un véritable effort de mimétisme afin de parvenir à une communion complète; il oubliera en quelque sorte sa propre personnalité pour celle de l'écrivain

auquel il s'est attaché; il substituera provisoirement à son moi un autre moi; il vivra, pendant un temps plus ou moins long, d'une autre vie que la sienne; il multipliera ses possibilités de vie; c'est en ce sens que M. Thiébaud appelle la critique une « évasion littéraire »; mais l'évasion n'est qu'un moyen; le but c'est de « recréer » l'œuvre et l'auteur envisagés. »

Lors du vote pour l'attribution du « Prix de la Critique », les voix se partageaient entre le Racine de Thierry Maulnier et le livre de M. Thiébaud.

LES LIVRES

Georges LENOTRE: *Dossiers de police*.

Voici que paraît — quelques semaines après la mort du grand historien — le sixième volume de la série que G. Lenotre, modeste comme tous les hommes de talent, avait intitulé « La Petite Histoire ». Du même coup nous apprenons pour notre plus vif plaisir que le présent volume ne sera pas le dernier. G. Lenotre a tant travaillé, tant cherché et tant trouvé, qu'il reste à glaner magnifiquement dans le trésor de notes et d'articles qu'il a laissés derrière lui. Avec *Dossiers de police* il nous présente une riche galerie de conspirateurs et de policiers, de criminels et d'aventuriers, de maîtres coquins et de maîtres roubleurs. Écrit avec une verve demeurée si jeune, avec cet art que G. Lenotre possédait supérieurement de rester toujours attachant, aussi passionnant que le père Dumas, en étant le plus scrupuleusement véridique des historiens, le livre fait tour à tour passer sous nos yeux de grandes figures telles qu'un Ravallac ou un Fouché, des empoisonneuses célèbres, Mme Lafarge, le roi des bandits Vidocq, des prisonniers mystérieux comme le Masque de fer, ou innocents comme Calas, et les types les plus amusants, les comparses les plus cocasses de la chronique judiciaire du Paris d'autrefois.

Mme SIMONE, *Jours de colère*, roman.

Mme Simone confiait l'autre soir à l'un de nos confrères que c'était tout à fait « par hasard » qu'elle est devenue, très jeune, l'une des plus grandes comédiennes de la scène française. Sa véritable vocation, qui l'appela à elle dès les années du lycée, ce n'était pas le théâtre, c'était le roman.

Il y a déjà vingt ans que Péguy suppliait Mme Simone d'écrire, enfin, l'un de ces romans qui palpaient dans son esprit. Ce n'est que naguère qu'elle a cédé à cette prière et nous a donné cette œuvre dont la maîtrise était, pour un début, proprement admirable: *Le Désordre*. Le roman qui vient de paraître est, lui aussi, l'histoire d'un désordre, sentimental et sensuel.

L'histoire de Mademoiselle de Lignemare, la belle, l'intelligente, la forte Marion, c'est l'histoire d'une vie violente commencée dans le Bien et que la malice du Destin et les forces maléfiques tapies au fond du corps font dériver vers le Mal. Dans une famille ruinée qui glisse à vau-l'eau, cernée d'êtres pauvres et bas, un père fini, une mère malade, une jeune sœur aux instincts galants, un frère abject, Marion par sa droiture et son travail est le pivot de la misérable maison. Elle semble à jamais

vouée à la bonté et à la beauté... Il le semble, mais il est pourtant écrit que de sa chair se lèvera le levain mauva's qui détruira ses plus purs efforts. Il est écrit qu'elle est à jamais liée par une impitoyable loi à des êtres indignes et qu'à l'heure où l'amour la jettera dans les bras d'un homme, l'homme sera de la même espèce que le frère ignoble. Face à cette fatalité qui l'a si patiemment guettée et a su si bien choisir son moment, Mlle de Lignemare sera désarmée par tout ce qui sommeillait en elle de virtualités criminelles et ses « jours de colère » ne sont, après tant d'élans brisés, que l'explosion de son désespoir, de la fureur de son âme et de ses sens devant la condamnation qui a marqué sa naissance.

Marie-Louise BERCHER: *Dalmatie*.

Après nous avoir invité naguère au voyage d'Espagne, Mlle Marie-Louise Bercher nous entraîne aujourd'hui vers une autre terre méditerranéenne qui a conquis récemment la faveur des touristes, les côtes dalmates de l'Adriatique. L'auteur nous avait déjà prouvé dans son livre précédent, *Mes Espagnes*, quel don singulier elle possédait pour rendre vivant un paysage, pour en dégager tout le romantisme et la poésie. Précis en demeurant ému, ce livre-ci n'a, certes, rien d'un guide et pourtant, quand on le ferme, on a le sentiment de connaître sur le vif les villés, les ports, leurs hommes et leurs femmes, que les regards de Mlle Marie-Louise Bercher ont contemplés et pénétrés pour nous avec tant d'intelligence et de sympathie, et qu'elle nous a traduit avec un art si simple et si sûr.

Par des étapes dont les uns sont souriantes, les autres d'une noblesse austère et hautaine, Mlle Bercher nous fait ainsi visiter Shushak, rivale aujourd'hui de Fiume, toute fière du renouveau de son grand passé croate, l'île de Rab lançant vers un ciel de turquoise ses campaniles vénitiens, l'ancien nid de pirates Shibenik où vibre encore l'écho des temps héroïques, Split qui garde, fidèle, le souvenir de Dioclétien, Dubrovnik et sa ceinture de tours, où jadis régna Marmont, et ces Bouches de Kotor qui virent les premiers Grecs, « boulevards de clarté pour la marche des Dieux », et Cetinje campé sur son haut de plateau, et Budra sur sa presqu'île où semble être réfugié tout ce qui subsiste encore dans ce monde de fer de naïf, de familier et de serein.

Armand RIO

La lecture assidue d'un journal comme LA RENAISSANCE remplace avantageusement le voyage, comme moyen de culture.

MAISONS D'EDUCATION

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE

de l'Institut des Saints Noms de Jésus et de Marie
Section féminine de la Schola Cantorum de Montréal
1420, Blvd. Mont-Royal, Outremont — Tél. CALumet 5761
AINSI QUE
Cours préparatoires à l'École Supérieure de Musique
et cours de diction française par Mme Jean-Louis Audet
Professeurs: M.M. C. Champagne, J.-N. Charbonneau, C. Couture,
A. Laliberté, R. Paquet, F. Pelletier ainsi que plusieurs religieuses.
Pour tout renseignement, s'adresser à la Directrice de l'École

La rentrée des élèves

à
l'INSTITUT PEDAGOGIQUE, au COLLEGE MARGUERITE
BOURGEOIS, à l'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE
et à l'ÉCOLE DES ARTS et MÉTIERS

aura lieu le 16 septembre prochain

Pour tout renseignement, s'adresser à la directrice,
4873, AVENUE WESTMOUNT

Province de Québec

Secrétariat de la Province

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS COURS GRATUITS

ouverts dans les districts Centre, Nord, Est et Ouest.

ARCHITECTURE PRATIQUE ET SOLFÈGE

Mardi, le 1^{er} octobre

DESSIN A MAIN LEVÉE ET MODELAGE

Mercredi, le 2^e octobre

Inscriptions reçues au No 1182 Boulevard Saint-Laurent (Monument National) de 10 heures à midi et de 2 heures à 7 heures, tous les jours, à partir du 16 septembre.

ÉCHANGE DE LIVRES

LA RENAISSANCE est heureuse d'annoncer à ses fidèles lecteurs que dès la semaine prochaine elle sera en mesure de leur donner une liste de livres susceptibles d'être échangés.

A cet effet nous demandons à ceux de nos amis que la chose intéresserait de nous faire parvenir les titres soit des livres dont ils se défont, soit de ceux qu'ils recherchent. Prière de bien vouloir s'abstenir de mentionner tout livre trop mièvre ou anodin. Il va de soi que la RENAISSANCE ne s'engage pas à fournir ou à placer les livres en question. La nouvelle rubrique précisera les détails de ce service d'échange.

UNE ANCIENNE FAVORITE

QUI REVIENT...

O'Keefe's
OLD VIENNA BEER

Maintenant en vente à votre
Taverne ou magasin local

O'KEEFE'S BREWING COMPANY LIMITED

TÉLÉPHONE
DOLLARD 1129

R.Q.A.

LA FEMME...

Entre nous

La secrétaire

De plus en plus les jeunes filles désirent, par leur travail, se créer une existence indépendante : un grand nombre par nécessité, d'autres parce qu'elles veulent disposer librement de l'argent qu'elles gagnent, occupent les situations que tant de jeunes gens sans travail se désolent de ne pas trouver.

Le gain qu'elles tirent de leur travail est généralement inférieur à celui de l'homme et c'est l'une des raisons qui poussent les patrons à recruter le travail féminin.

Il y en a une autre : elle est subtile, peu avouée, mais quand on sait observer et surtout qu'on

a l'expérience des bureaux, on sait, qu'inconsciemment peut-être, l'homme espère qu'une femme sera plus endurante avec lui, qu'il laissera devant elle, sans se gêner, éclater ses brusqueries et sa mauvaise humeur et qu'il aura moins honte d'être grognon et exigeant.

Etre une bonne secrétaire dactylographe, une employée de confiance qui garde sa place plusieurs années demande une collection de grandes qualités outre celles que le métier exige : un caractère souple, une patience sereine, de l'initiative aussi, mais pas trop !

Elle doit être intelligente, vive, ne pas s'énerver si elle est constamment dérangée pendant son travail. Quand, en dix minutes, elle a interrompu trois fois la lettre en cours pour répondre à une question ou chercher quelque chose, elle doit rester muette et paisible devant l'exclamation impatiente : « Elle n'est pas finie cette lettre ! je l'attends... je sors. »

Il dicte rapidement, en marchant, il tourne le dos et il est impatient s'il lui faut répéter ce qui n'a pas été compris.

Il est désordonné et constamment à la recherche de ce qu'il égare :

— Mademoiselle, vous ne m'avez pas remis ce document ce matin.

— Pardon, monsieur, je vous l'ai rendu après l'avoir copié et vous l'avez placé sur votre bureau.

Elle fait un mouvement pour se lever.

— Inutile, il n'est pas là, je suis sûr que vous ne me l'avez pas remis !

Elle s'avance doucement et prie encore plus doucement :

— Permettez-moi de le chercher.

Et naturellement elle le trouve. Mais il ne faut pas qu'elle en paraisse glorieuse.

Quelquefois il se rend compte de sa maussaderie, il plaisante :

— Comment faites-vous pour m'endurer ?



Gracieux chandail en laine de couleur claire unie, dessin cordillère. D'après Monarch

Fleurs et plumes !

Les époques se succèdent et ne se ressemblent pas. Et la preuve, c'est qu'après la vogue des cheveux ras et collés, on est tombé dans l'ère des bouclettes. C'est qu'après la passion pour les deux-pièces sport on s'est pris de passion pour la robe longue, et c'est qu'après la robe chemise et la fermeture éclair on en est venu tout doucement à se couvrir de plumes et de fleurs.

Naturellement, ce n'est pas sans quelques excès et sans quelques ridicules. Il est certain qu'une dame de forte corpulence et de maturité certaine qui se pavane couronnée de thym et de marjolaine comme un elfe joyeux provoque plus de stupeur que d'extase. Il est certain que les bons et les cages de plumes sur certaines personnes hautes sur jambes et passablement osseuses évoquent l'autruche elle-même et pas simplement ses succédanés. Enfin, un agrafage de marguerites sous des mentons à double et triple fanon incite à la mélancolie une âme bien faite. Ceci dit, dans la mesure où le physique, l'âge et la silhouette correspondent à la mode, celle des plumes et des fleurs est ravissante et rehausse la beauté, la jeunesse, l'élégance des femmes.

Une charmante petite toque de pétales sera complétée par un manchon assorti : c'est un ensemble frais et très habillé. Le béret de fleurs est bien joli, lui aussi, et l'autre soir, une femme très élégante qui parut coiffée d'un béret de fleurs blanches et vêtue d'une longue robe de mousseline de soie noire obtint un vif succès.

Mais de toutes les fleurs c'est la marguerite qui l'emporte, on ne sait trop pourquoi. A cause du centenaire de Faust peut-être ! En tout cas, on la rencontre un peu partout et fleurissant aussi bien les robes et les manteaux que les chapeaux. Deux marguerites de piqué blanc servent de fermeture à une petite cape de tissu « écorce d'arbre » bleu marine, et des pétales de marguerites retombant en collerette décorent le col de la robe. Il y a aussi les marguerites incrustées, fleurissant le revers d'une robe ou le devant d'une blouse en rayonne marine.

Et parlons maintenant des plumes pour dire que le boa, interprété différemment, ressuscite. En deux tons il plait, mais le soir on le préfère du ton de la robe ou dégradé. Nous le voyons très seyant en petite cape. Mais cette cape trouvera autant d'admiratrices si la plume de coq remplace la plume d'autruche.

Alternativement noires et roses, les plumes sont disposées de façon à faciliter le mouvement des bras. Si vous préférez les capes de fleurs, c'est très facile. Il faut noter encore que l'on porte des fleurs en guirlande autour de la taille et du corsage, et que jeunes filles et jeunes femmes en tressent des couronnes pour leur chevelure le soir. (De la FEMME DE FRANCE)

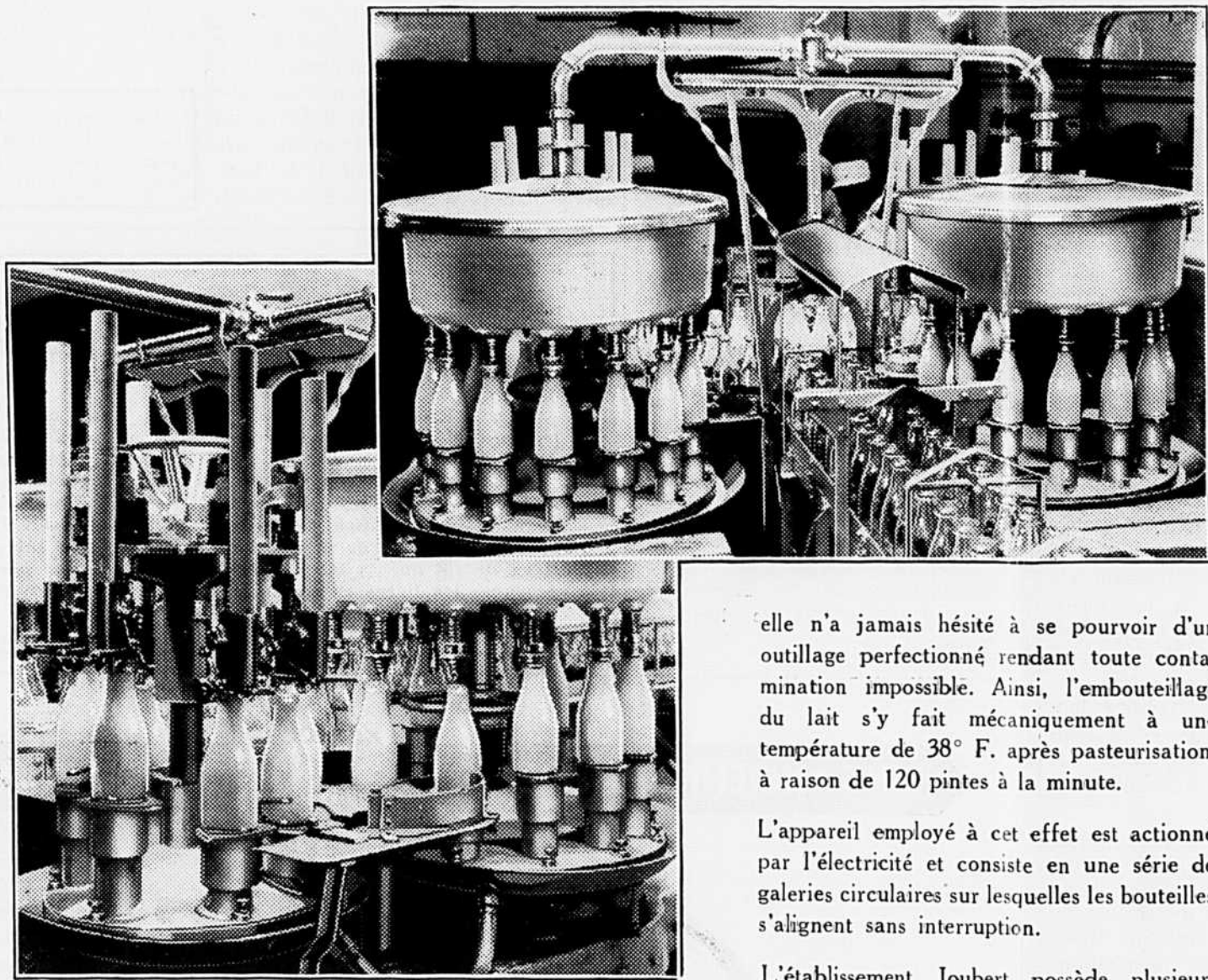
La RENAISSANCE ne publie que des articles exclusifs. Prière aux collaborateurs éventuels d'en prendre note. Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

Hélène ROLLIN

La vogue... du mariage

C'est au collège de Brooklyn, en Angleterre, que cette vogue sévit particulièrement. Les étudiants ont créé un « bureau matrimonial ». Il y a un registre pour les garçons, un pour les jeunes filles, et chaque candidat ou candidate au mariage y fait inscrire ses noms, prénoms, le montant de sa dot ou de sa fortune, et y joint sa photographie. L'inscription est gratuite, ainsi que la consultation des registres, et bien que l'organisation fonctionne depuis peu de temps, il y a déjà un grand nombre de mariages de célébrés, et le succès va grandissant. L'idée, pour originale qu'elle soit, n'est pas si mauvaise, et cela vaut bien, peut-être, les présentations préparées d'autrefois.

L'EMBOUTEILLAGE DU LAIT



elle n'a jamais hésité à se pourvoir d'un outillage perfectionné rendant toute contamination impossible. Ainsi, l'embouteillage du lait s'y fait mécaniquement à une température de 38° F. après pasteurisation, à raison de 120 pintes à la minute.

L'appareil employé à cet effet est actionné par l'électricité et consiste en une série de galeries circulaires sur lesquelles les bouteilles s'alignent sans interruption.

L'établissement Joubert possède plusieurs embouteilleuses mécaniques. A chaque révolution de l'appareil, quatorze bouteilles sont remplies de lait simultanément en passant sous un robinet d'alimentation, puis capsulées automatiquement. Elles sont ensuite mises en caisse et emmagasinées dans un réfrigérateur en attendant la livraison.

La maison Joubert a toujours eu le souci de ne livrer à la population de la métropole que des produits laitiers de haute qualité, conservés sains depuis la traite jusqu'au domicile du consommateur. En conséquence,

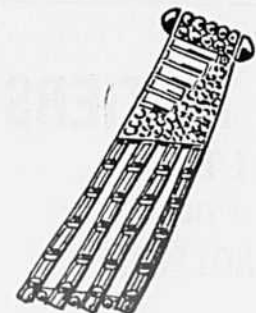
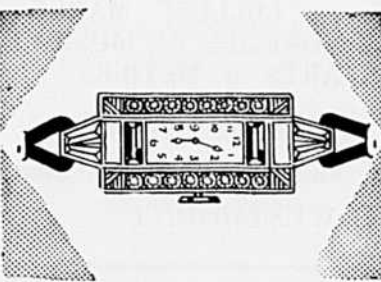
Joubert
LIMITÉE

Le lait distribué par la maison Joubert est un produit de qualité provenant de troupeaux tuberculés. Il est traité dans les conditions sanitaires les plus rigoureuses.

BAGUES
DE
FIANÇAILLES



MONTRES
BAGUETTES
ET AUTRES



AGRAFES
derniers modèles

Nous vous invitons cordialement à venir examiner notre assortiment de Cadeaux, aussi attrayants que variés.

Nos prix sont des plus raisonnables

O. ST-JEAN Limitée UN SEUL MAGASIN
1215 rue Ste-Catherine est (entre Beaudry et Montcalm)

... E T L A M O D E



Voici deux manteaux de caracul d'un effet éblouissant et, au centre, un manteau de martre naturelle d'une allure fort élégante.

Gracieuseté de Holt, Renfrew and Company Limited.

C U I S I N O N S

LES VIANDES FROIDES

Les viandes froides constituent l'une des plus grandes ressources de la maîtresse de maison, non seulement parce qu'elles fournissent de belles tranches faciles à servir avec une salade de patates et de raifort, mais encore parce qu'elles se prêtent aux décorations les plus variées et les plus appétissantes. Puis, la facilité de se procurer aujourd'hui le jambon et le poulet cuits et prêts à être consommés, fait que la viande froide peut être promptement servie en tout temps.

Bien qu'en principe la viande froide soit réservée au «lunch», pour les jours de grande chaleur, et au souper de famille, et n'entre jamais dans le menu d'un dîner, une maîtresse de maison soucieuse de l'élégance et de la beauté du service, ne la présente qu'appâtée de façon appétissante et décorative.

On peut servir plusieurs sortes de viande froide sur un même plat; les différentes couleurs offrent un joli coup d'œil et cette disposition en rend le choix plus facile. Toutes les viandes,

à l'exception du poulet, doivent être coupées très minces. Rien n'est moins présentable qu'une épaisse tranche de bœuf ou un gros morceau de jambon. Avec un couteau tranchant, on obtient facilement de belles tranches et les plus minces sont les meilleures.

Pour accompagner les viandes froides, les sauces très relevées sont tout indiquées. Les fruits épicés, les «catsups», les «chillis», les marinades et la «Worcestershire», leur donnent un goût exquis, de même que les gelées piquantes, les groseilles, les cassis et l'indispensable moutarde. On sert aussi en même temps, un légume froid.

Galantine au poulet

2 tasses de poulet haché; 2 cuillerées à soupe de gélatine; ½ cuillerée à thé de sel; quelques grains de cayenne; ½ tasse d'eau froide; 2 tasses de farce; 1 piment vert; ½ cuillerée à thé de paprika; 1 œuf cuit dur; ½ cuillerée à thé de poivre.

Faites tremper la gélatine dans l'eau froide. Faites chauffer la farce, ajoutez la gélatine, l'assaisonnement et laissez refroidir. Lorsque la gelée

s'épaissit, ajoutez la viande. Versez dans un moule garni de rondelles d'œufs et servez avec du cresson, des tomates, de la laitue et une mayonnaise.

Crème mayonnaise pour viandes froides

Mélangez une demi tasse de crème sure, deux cuillerées à soupe de moutarde préparée et trois cuillerées à soupe de sucre.

Filets d'Achigan — Superfins

6 filets d'achigan, le jus d'un citron, 1 tasse d'achigan réduit en pulpe, 2 cuillers à thé de beurre, 2 cuillers à thé de farine, 3 cuillers à soupe de crème ou de lait, 1 œuf, sel et poivre.

Ce plat bien préparé fera grand honneur au poisson pris par «Monsieur lui-même». Taillez les filets dans la partie la plus épaisse du poisson, salez, et imprégnez-le de jus de citron, puis mettez sous presse pour une demi-heure.

Coupez le reste du poisson par petits morceaux, broyez-le dans le mortier, puis passez au tamis, pour que cela devienne une purée. Puis, pour une tasse de cette pulpe, ajoutez la sauce suivante: mêlez ensemble dans un poëlon, le beurre et la farine, évitez de laisser brunir; ajoutez le lait ou la crème, assaisonnez.

Macédoine de légumes à l'aspic

Faites dissoudre deux cuillerées à soupe de gélatine dans une demi-tasse d'eau froide. Faites bouillir deux boîtes de bouillon de poulet en conserve; assaisonnez de sel, de poivre et relevez d'une pointe de cayenne. Ajoutez la gélatine et coulez. Laissez refroidir légèrement et versez une petite quantité d'aspic dans des moules individuels; quand la gelée commence à prendre consistance, ajoutez un mélange de légumes coupés en petits cubes, cuits ou en conserve, et remplissez le moule de gelée. Laissez refroidir, démoulez et servez avec une mayonnaise. Les carottes, les petits pois fins, les petites fèves et quelques tranches d'oignons font une excellente macédoine.

Crème sure glacée aux fraises

Ajoutez une tasse et demi de sucre à une tasse trois quarts de jus de fraises. Mettez de côté pendant une heure ou plus. Ajoutez une pinte de crème sure épaisse et glacez en faisant usage de trois parties de glace pour une de sel. Fouettez la crème sure avec un batteur à œufs jusqu'à ce qu'elle soit unie, mais arrêtez-vous bien avant qu'elle fasse le beurre.

La mode d'hiver 1935-36

Robes de jour

La vogue du tailleur, qui s'est imposée cet été, continuera durant le début d'automne. Vous verrez donc un assez grand nombre de tailleurs. Souvent la jupe et la blouse seront remplacées par une robe, ce qui permettra l'emploi de ce costume plus tard dans la saison.

A côté des tailleurs: des robes d'après-midi, de tissus unis ou fantaisie, avec de grands manteaux.

Les manteaux de jour seront faits dans la note pratique et simple exigée par la vie actuelle; ils seront souvent garnis de fourrure, mais pas nécessairement.

Les jupes allongent un peu; la taille, pour le jour, ne change pas de place; seulement, pour le soir, dans certains mouvements de drapés, elle est obligatoirement plus haute devant.

La grande nouveauté est dans la stylisation de la silhouette. Epaules larges et rondes, hanches serrées: silhouette des personnages de bas-reliefs égyptiens. Enfin, très souvent, dans les jupes, même le jour, un effet drapé faisant coller le dos de la jupe et dessinant le corps.

Si les épaules sont larges, elles ne sont cependant pas carrées; elles sont volontairement très rondes, et souvent, dans les manteaux, pourraient s'inscrire dans un plein-cintre.

Pour certaines robes du soir, cette silhouette est cependant nettement abandonnée pour se rapprocher d'une autre silhouette de l'antiquité: celle des Tanagras.

Robes de cocktail et de dîner

De même qu'il est difficile dans notre vie moderne de savoir si un cocktail ne se terminera pas en dîner, ou si un dîner ne commencera pas par un cocktail, il est impossible de délimiter exactement où s'arrête la robe de cocktail, et où commence la robe de dîner.

Les deux seront donc confondues, et l'on peut dire que ce sont presque des robes d'après-midi, mais dont les jupes plus longues, les coloris souvent plus lumineux, les matériaux plus précieux, et les échancrures du corsage plus marquées, sont les seules caractéristiques.

Robes du soir

Les deux notes dominantes sont: 1° épaules larges et rondes, hanches étroites; 2° draperie grecque.

Ceci à part, il s'y manifeste un souci de deux silhouettes bien différentes: les robes du soir pour la femme grande et moyenne et les robes du soir pour la petite femme.

Toutes ces robes sont très féminines, quoique cependant moins à tranfreluches que les robes de l'été dernier. L'hiver, la nécessité du manteau interdit toutes les fantaisies encombrantes mais ravissantes, permises en été, où une simple écharpe suffit à protéger de la fraîcheur.

Quelques robes entièrement brodées doivent avoir le succès de celles de la dernière saison, et continuer l'acheminement vers une mode beaucoup plus riche, quand les temps voudront bien être plus cléments.

Couleurs

Trois couleurs principales, dont une uniquement pour le soir, un très beau rose, seyant et adouci, un mauve bleu pouvant servir pour les robes d'après-midi et les robes du soir, enfin, une teinte foncée, spécialement pour le jour, mais donnant, dans certains tissus, de très beaux effets le soir. Autour de ces trois couleurs fondamentales, beaucoup de noir, de marron, et toute la gamme des violets.

Tissus

Moins de tissus de fantaisie, puisque nous sommes en hiver, et que la riche gamme des impressions nous est presque interdite.

Dans les soies. — Pour les aspects mats: le crêpe antilope, les fleurs de soie, le crêpe «gracile» de Coudrier, le crêpe «Lisette» de Bianchini, et le crêpe «lunaire». Pour les aspects brillants, en rayonne: des cires, et de très beaux satins, et en soie: un satin double-face, «Fortune», et le très beau satin «Impérial» de Rémond.

A côté de ces tissus fondamentaux, un très beau marocain de Châtillon-Mouly pour les robes simples de sport et de jour.

Dans les velours. — Les velours souples artificiels, unis ou poudrés matel, les velours poil droit, et enfin

une nouveauté: les velours changeants, soit artificiels, soit naturels, d'un aspect vraiment nouveau, leur chatonnement fera bien sous les manteaux de fourrure.

Broches et lames. — De beaux brochés lamés métal, quelquefois réimprimés. Dans cette note, de très belles choses de Bianchini, employées pour la blouse «Cocktail party»; la robe de dîner «Indiana», ou la grande robe du soir «Joy».

Dans les lainages. — Un très beau velours de laine, léger et souple: le «matic», un autre tissu pouvant s'employer comme une georgette très lourde: le «granica» et enfin la grande nouveauté de l'année: le «manifyl». Ce dernier est la preuve de la fantaisie et de la variété que l'on peut obtenir en s'adressant à l'artisan. Ce tissu est vivant par la chaleur des tons, les mélanges de coloris et l'irrégularité charmants de son tissage. La main seule peut donner un pareil résultat.

Fourrures

Toutes les fourrures sont employées, avec une prédilection marquée cependant pour les fourrures à poils ras. Parmi celles-ci, un gros emploi de loutre d'Alaska dorée, et d'astrakans marrons; enfin, parmi les renards, le nouveau lustre de renard zibeline apporte une note nouvelle.

Chapeaux

Chapeaux d'une grande variété, obtenue par la multiplication des formes. Souvent les chapeaux prennent du volume et comptent plus dans la silhouette féminine.

PATOU

Tous droits réservés par PALL. Reproduction, même partielle, interdite.

KOMOL vous rend ce que le temps vous prend

Un simple traitement de quinze (15) minutes suffit pour rendre leur couleur naturelle aux cheveux gris ou fanés.

Les cheveux traités au KOMOL peuvent recevoir des ondulations permanentes.

Chez tous les coiffeurs

Souffrez-vous d'insomnie?

PRENEZ

SLEEPPEX

ET DORMEZ BIEN!

Le sommeil est indispensable à la santé physique et mentale. Sleepex calmera vos nerfs et vous apportera un repos réparateur. SLEEPPEX, en vente dans toutes les pharmacies, ne contient pas de narcotiques. Sur réception d'un timbre de 5 sous vous recevrez un généreux échantillon. Pour commandes de gros, appelez LA 2268, ou voyez: SLEEPPEX REG'D

Immeuble Castle Montréal

Nous présentons

les Chapeaux

Lady Grace

CREATIONS INDIVIDUELLES dans les feutres de fourrure \$4

en exclusivité chez

Claudette

1007 ouest, rue Ste-Catherine (Entre les rues Peel et Metcalfe)

HOLT, RENFREW



Nous annonçons l'ouverture de

Deux salons de modes au 3e étage

The New Hat Shop

et

The New Dress Shop

où vous trouverez toujours à qualité meilleure prix plus bas

HOLT, RENFREW & CO. LIMITED

A. PICHET

Maitre-fourreur et dessinateur

VOUS invite cordialement à voir sa collection exclusive de créations pour la saison 1935-36.

TOUTE confection et tout modèle faits rigoureusement sur mesures. Dessins appropriés à la personnalité de chaque client.

REFECTION et réparation aussi soignées que la confection neuve.

2170 OUEST, RUE STE-CATHERINE Côté sud, entre les rues Closse et Chomedy



Rivière Jacques-Cartier, en amont du grand lac du même nom, située dans le Parc national des Laurentides. Cet endroit pittoresque est à moins de deux heures d'automobile de Québec.

(Photo du Canadien National)

Les jeux olympiques seront-ils un fiasco ?

C'est ce que se demandent actuellement les sportifs du monde en suivant dans la presse les protestations quotidiennes contre l'envoi de contingents d'athlètes à Berlin, en 1936. Partout, en Amérique du Nord, en Europe, voire au Japon, des associations, par des suppliques nombreuses, demandent aux gouvernements de boycotter les prochains Jeux Olympiques. Par sa politique d'ostentation, outre les Juifs — dont l'influence est indéniablement énorme — Hitler est en train de se mettre à dos les catholiques et les protestants des autres pays. Il se pourrait donc que les constructions magnifiques ainsi que le stade gigantesque, que les nazis élèvent actuellement dans la banlieue berlinoise, ne servent pas du tout au but auquel on les destine. Car le tact n'est pas une qualité courante outre-Rhin, si l'on en juge par les rodomontades et les incivilités grossières de la presse allemande à l'égard des étrangers. On n'est plus au temps des diligences et tout communiqué, fût-il uniquement destiné à la consommation locale, a tôt fait de voler aux quatre coins du globe par le truchement de la T.S.F. Rien d'étonnant dans ces conditions que les poussées de racisme outrancier amènent, par voie de réaction, des protestations bien senties de la part des incriminés.

S'il ne veut pas que les Jeux de Berlin soient déserts, le gouvernement hitlérien devra donc au plus tôt donner la consigne à ses ressortissants exaltés de modérer cette bruyante et intempestive propagande. Des Olympiques, par exemple, d'où s'abstiendraient deux ou trois puissances importantes — le Japon, les États-Unis, la France — n'auraient plus alors qu'un intérêt relatif. Le coup serait rude pour le prestige teutonique, déjà si fortement entamé, même dans le domaine politique.

On est loin de la pensée qui a présidé à la fondation des Jeux Olympiques modernes. Leur fondateur, M. de Coubertin, doit aujourd'hui se frotter les yeux en constatant l'anarchie et les abus criants auxquels ils donnent lieu. Le rapprochement des peuples, but principal des initiateurs, creuse encore davantage au lieu de le combler le fossé qui les sépare. Les nationalismes sont fouettés, exacerbés. Chaque victoire est l'occasion d'une bouffée d'orgueil nationaliste. Il faut gagner à tout prix, fût-ce en violant les règles de l'honneur et de la loyauté. La parole donnée n'est plus qu'un souvenir.

L'athlète amateur, qui figurait

aux premiers Jeux à Athènes, est disparu dans la plupart des cas. Il a donné place au spécialiste qu'on astreint — pendant les quatre ans séparant les Jeux — à une discipline inqualifiable et inhumaine. Car il s'agit de hausser le record établi. Battré le record est la hantise des mégalomanes sportifs. On soupçonne difficilement le travail acharné auquel se soumet alors l'athlète. On brûlera, on atrophiara volontiers le physique de celui-ci pour atteindre un maximum de rendement. Exemple : faire coucher un individu la jambe pliée et bien ligotée pour pouvoir mieux sauter. Le temps est proche où seules les nations opulentes ou prédisposées par le climat et l'hérédité, telle la Finlande, pourront briller à ces grandes assises sportives internationales.

Nos remarques ne visent pas tous les sports, Dieu merci. Même les sports à compétition, à condition de ne pas être à base de record, sont recommandables. Mais dans la nage, la course à pied ou à obstacles, le saut sous toutes ses formes, le lancement du disque ou du marteau, etc., les athlètes, pour briller, doivent parvenir à une mécanisation de mouvement qui est à l'encontre de la raison d'être même du jeu. Hypnotisés par le fatidique record à surpasser, le temps est sans doute proche où l'athlète, dans les sports précités en particulier, aura la tentation de recourir aux stupéfiants (caféine, etc.) Une telle pratique est absurde et mène aux pires conséquences physiques et morales. Le nombre impressionnant de jeunes athlètes — devenus impotents dès la fleur de l'âge — grandit sans cesse. Ces victimes propitiatoires d'un amour-propre national hypertrophié feront certainement ouvrir les yeux aux dirigeants olympiques. La compétition féline entre nations dans le domaine sportif doit cesser si l'on ne veut pas compromettre irrémédiablement l'existence même des Jeux futurs.

Et le Canada ? Prendra-t-il part aux Jeux ou s'abstiendra-t-il ? Notre pays enverra certainement aux Jeux de Berlin, comme aux précédents, un contingent remarquable surtout par la qualité. Nous brillons particulièrement en nage, à la rame, au hockey — où nous sommes invincibles — à la course. En boxe, en lutte, dans le saut, nous nous taillons toujours une place honorable. À l'étranger, nos athlètes sont l'objet de manifestations chaleureuses et enthousiastes à cause de l'esprit sportif qui les anime. Exemple d'un petit peuple que ne tourmente pas une politique débridée de prestige ! Fait

à noter, notre représentation féminine se classe toujours très bien derrière celle des États-Unis. Somme toute, grâce à notre climat sain et à la vigueur légendaire de notre population, nous pourrions facilement faire beaucoup plus et avancer aux tout premiers rangs, sans trop de difficulté.

Quant aux Canadiens-Français, leur part dans l'effort fait en vue des Jeux Olympiques est insignifiante, sinon nulle. Sauf erreur, nous n'avions aux Jeux de Los Angeles, en 1932, que trois athlètes sur la centaine de représentants envoyés là-bas. On avouera que c'est mince.

Nous croyons cependant que c'est le fonds qui nous manque le moins. Le Québec regorge d'athlètes en puissance qui n'attendent que des directives pour s'imposer dans tous les sports. Mais l'athlétisme, comme les élections, ne s'improvise pas sans argent. Où le prendre ? Du gouvernement fédéral d'abord, en exigeant notre part légitime des fonds publics, puis du gouvernement provincial qui prendrait sous son égide un Comité des Jeux Olympiques permanent pour le Québec. La cause de l'éducation physique a été suffisamment plaidée. Passons désormais aux actes.

Jean-Robert BONNIER

Les autobus à Londres

Le bureau de transport de Londres a annoncé que l'on allait commencer la construction de trois cents nouveaux autobus pour la City. Ces voitures neuves devront être livrées au début de l'année prochaine ; à la fin de 1935, un total de 120 autobus viendra s'ajouter à ceux qui assurent déjà le trafic dans la capitale anglaise. Dans un peu plus de quatre mois, il y aura donc en circulation à Londres 420 autobus de plus qu'actuellement.

Le système d'arrondissements

Le gouvernement de Québec a constitué récemment une commission d'enquête sur les moyens d'améliorer l'administration municipale de Montréal et des villes environnantes. Les difficultés que rencontre Montréal dans la perception de certains impôts, ont servi de prétexte à cette intervention du gouvernement provincial ; en soi, d'ailleurs, c'est une excellente mesure. Mais nous voyons que MM. Jenkins et Beaubien, respectivement maires de Westmount et d'Outremont, ainsi que M. Biggar, conseiller municipal pour Notre-Dame-de-Grâce, tous fermes partisans du système d'arrondissements, dirigeront probablement les travaux de cette nouvelle commission, et cela n'augure rien de bon pour les quartiers pauvres de Montréal, ceux où réside la population canadienne-française.

Je ne saurais dire quels furent les résultats de la division de Londres ou de Paris en arrondissements ; néanmoins, il ne faut pas être grand clerc pour voir où tendent les partisans intéressés de ce système. Certaines villes de la banlieue montréalaise s'aperçoivent qu'il devient de plus en plus difficile de faire bande à part et qu'elles sont menacées d'annexion. La Commission métropolitaine a cessé de plaire. Il est naturel et juste que celui qui s'enrichit à Montréal contribue aux frais de l'administration publique montréalaise. Le système d'arrondissements, comme l'ont imaginé plusieurs de ses partisans, assurerait de nouveau l'indépendance des villes de la banlieue ; bien plus, ces messieurs se donneraient l'air d'avoir rendu service à Montréal en nous dotant d'un mode d'administration en usage à Londres et à Paris.

Les villes cossues de la banlieue, en se fédérant avec les quartiers ouvriers

de l'Est de Montréal, contribueraient au maintien de quelques services publics, comme la police, qu'elles doivent du reste entretenir sous le régime actuel. D'un autre côté, et c'est à quoi elles tiennent avant tout, en évitant l'annexion elles conserveraient une grande liberté quant à l'emploi de leur budget relatifs à la voirie, aux jardins publics, à l'enlèvement de la neige, etc. Les quartiers pauvres, cependant, continueraient de végéter, sans recevoir jamais le moindre secours des arrondissements bourgeois. Ce n'est pas au moment où Montréal veut se débarrasser de ses taudis qu'il est opportun de constituer des zones misérables et des faubourgs Saint-Germain. Vous pouvez être sûrs que Westmount ne formerait point un arrondissement avec Saint-Henri et la Côte Saint-Paul, ni Outremont avec le Mile-End. Et ne parlons pas de l'Est, définitivement abandonné à la démagogie.

La cause de Montréal est-elle donc si désespérée qu'on renonce à réformer l'Administration ? Pourtant, il est plusieurs choses qu'on pourrait tenter avant de faire ce que j'appellerai la part du diable, une vaste région où les démagogues règneront sans partage. La Commission instituée par le cabinet Taschereau, c'est facile à prévoir, recommandera le système d'arrondissements comme le plus apte à nous tirer d'embarras. Elle devrait plutôt chercher les moyens de corriger l'Administration, le « plan Martin », comme il fut nommé d'après son parain ! Il faudrait sans retard instituer une Commission du service municipal pour le recrutement et le classement des fonctionnaires, une commission indépendante de la politique électorale des conseillers. Voyons, de plus, les projets de M. Terreault pour l'embellissement de Montréal. Amendons

Les joies de la table vous sont-elles interdites ?

Le tube digestif de certaines personnes est dans un tel état de délabrement, qu'il leur suffit de humer les mets pour provoquer les plus vives douleurs à l'estomac.

Si vous êtes ainsi affligé de troubles digestifs, faites une cure au Yogourt de Delisle. Prenez-en peu, un pot par jour. Dégustez-le lentement, en toutes petites bouchées que vous laissez fondre dans la bouche.

Il se peut que vous n'en ressentiez pas les bons effets dès l'absorption des premiers pots, mais persistez et peu à peu vous constaterez une amélioration dans votre état.

Le Yogourt de Delisle agit sur les fonctions digestives en stimulant la sécrétion gastrique et il neutralise les fermentations intestinales. Comme corollaire, il favorise l'assimilation et permet de puiser dans un régime, même réduit, tous les principes nécessaires à l'entretien de l'organisme. Les bacilles bulgares qu'il contient assurent la désinfection parfaite de l'intestin. Ayez soin de l'absorber frais. Le Yogourt de Delisle est toujours livré strictement frais et chaque pot porte la date ultime à laquelle il peut être consommé. Il n'est livré qu'en petits pots de grès.

Pour être servi à domicile, veuillez appeler chez DELISLE, 916 est, avenue Duluth, AMherst 0434.

notre mode d'élection. La population montréalaise elle-même est fière de Westmount et d'Outremont et ne veut point leur enlever leur cachet : nous croyons cependant que ces deux villes devraient faire officiellement partie de Montréal et contribuer, si peu que ce soit, à l'embellissement des faubourgs ouvriers.

Dollard DANSEREAU

Le CANADIEN NATIONAL sert les intérêts économiques du pays.

Le Canadien National dessert presque tous les centres importants ainsi que les régions lointaines les plus diversifiées du pays. En maints endroits, il est le seul à offrir des facilités ferroviaires. La longueur de son réseau le classe au nombre des plus vastes entreprises de transport du monde. Cependant, cette suprématie lui importe moins que l'étendue et l'efficacité des services qu'il s'efforce d'assurer au public.

Le réseau national emploie un personnel nombreux. La nature et la multiplicité de ses services lui permettent de jouer un rôle important et indispensable dans la vie industrielle et commerciale du pays. Ainsi, il contribue à l'exploitation de sources nouvelles de richesse, facilite la distribution des matières premières et des produits ouverts et assure le paiement de sommes plus considérables en traitements et salaires.

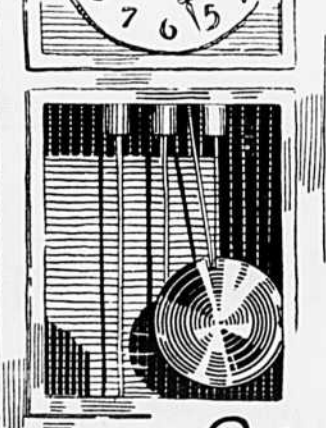
Bien qu'il obtienne ses transports de céréales, minéraux, produits forestiers, etc., d'un territoire dont la majeure partie est habitée par une population éparsée, ses taux n'en sont pas moins très bas. De fait, les taux des transports en petite vitesse des chemins de fer canadiens sont probablement les plus bas au monde. Sait-on, par exemple, que le Canadien National perçoit moins qu'un sou par tonne au mille ?

Le Canadien National paie en salaires à ses employés plus de la moitié de chaque dollar reçu et ses achats de produits canadiens se chiffrent à plusieurs millions chaque année. Il paie, annuellement, plus de six millions de dollars en impôts divers.

Voilà brièvement exposés, des faits d'un immense intérêt pour tout Canadien. Puissent-ils faire apprécier davantage la large contribution qu'apporte cette vaste entreprise ferroviaire au commerce et au développement du pays ; puissent-ils, aussi, montrer toute l'ampleur des services qu'il est susceptible de rendre dans l'avenir. Le redressement économique qui commence à s'accroître un peu partout favorise, d'ores et déjà, une utilisation plus grande des facilités de transport du Canadien National, lequel est impatient de servir le public plus efficacement et plus économiquement que jamais. Ses services comprennent le transport des voyageurs et des marchandises, les messageries, les télégraphes, les paquebots et les hôtels.

Durant cette saison le Canadien National délivre des billets spéciaux et des billets d'excursions à des prix extrêmement bas. Tout agent du Réseau se fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet.





LE
Mouvement
AUJOURD'HUI
est en faveur des
Cigarettes
GRADS

52 "Mains de Bridge", en série ou non, sont acceptées

"UN CHANGEMENT POUR LE MIEUX"

L. O. GROTHE LTEE — MAISON CANADIENNE ET INDEPENDANTE

La SCÈNE et L'ÉCRAN.

Les films du jour

Crime et Châtiment

L'assassinat de la vieille usurière, l'inculpation de Raskolnikov, ses aveux et sa condamnation ne constituent que le cadre du drame psychologique que raconte *Crime et Châtiment*.

Raskolnikov n'est pas un banal assassin. Il tue pour des motifs complexes que lui-même explique dans un article de journal que résume ainsi Porphyre, le juge d'instruction :

« Les hommes sont divisés en ordinaires et extraordinaires : Les premiers doivent vivre dans l'obéissance et n'ont pas le droit de violer la loi, attendu qu'ils sont des hommes ordinaires. Les seconds ont le droit de commettre tous les crimes et de transgresser toutes les lois pour cette raison que ce sont des hommes extraordinaires. »

Raskolnikov ajoute : « L'homme extraordinaire a le droit d'autoriser sa conscience à franchir certains obstacles dans le cas seulement où l'exige la réalisation de son idée, laquelle peut être parfois utile à tout le genre humain. »

Or Raskolnikov se croit un homme supérieur et s'autorise à tuer. Mais son crime lui prouve qu'il n'est pas un surhomme et c'est là son châtiment. Comme cette autre victime du sophisme, sans doute croit-il que « le remords est la plus naïve des illusions humaines ». Il n'a pas de remords, mais des regrets, celui de n'avoir pas eu la force de supporter les conséquences de son acte, celui de n'être pas un homme extraordinaire.

L'adaptation cinématographique de ce roman touffu présentait les pires difficultés. Raconter un drame intérieur à l'aide d'images et de paroles paraît chose presque impossible. Pierre Chenal y a réussi dans la mesure du possible.

Pour qui a lu et étudié quelque peu *Crime et Châtiment*, le film est une intelligente transposition de l'œuvre littéraire. Il est douteux que les autres

saissent, par le seul moyen du film, le sens du livre : il faut être prévenu.

L'adaptation est faite d'excellente façon. Tout en évitant de filmer le livre à la lettre, ce qui d'ailleurs ne se pouvait pas, Pierre Chenal a su traduire le sens du livre et son film en est une exacte synthèse.

L'atmosphère lourde, insolite dans laquelle baigne le roman, se retrouve dans le film. Le déséquilibre mental de Raskolnikov, son inquiétude, son regret, sont suggérés de façon saisissante. Si les idées de Raskolnikov ne sont expliquées que très sommairement, chaque scène, du début à la fin, les suggère et en marque l'évolution.

Alors que Raskolnikov médite son crime, qu'il se demande s'il aura la force de l'exécuter et d'éviter le remords, si son intelligence est telle qu'elle le mette au-dessus des lois comme du remords, la lenteur de l'action, pendant le crime et durant les moments qui suivent, permet de suivre sur la physiognomie de l'assassin, dans ses gestes et son attitude, la marche de sa pensée. Pendant que Raskolnikov réfléchit une dernière fois dans sa chambre et prépare son crime, on sent chez lui une assurance relative. Au moment où il va tuer, l'inquiétude le prend, et après le meurtre nous le voyons ahuri, demi fou. La sueur perle sur son visage, ses mains tremblent, et le doute qui fait bientôt place à la certitude que ce qu'il a fait était au-dessus de ses forces se manifeste clairement et va en s'accroissant jusqu'au moment où il doit avouer son crime.

Pour retracer ce drame moral, le cinéma ne dispose que de moyens très limités. Aussi ne fallait-il pas s'attendre à ce que tout soit expliqué de bout en bout. Il n'y avait qu'à suggérer par des actes, des attitudes, la marche d'une action intérieure. On y a généralement réussi, et c'est énorme.

Si Pierre Chenal a le grand mérite d'avoir adapté de façon consciencieuse l'œuvre de Dostoïevsky, son adaptation ne vaut que dans la mesure où l'acteur sait en tirer parti. Dans le rôle de Raskolnikov, Pierre Blanchard est tout simplement extraordinaire. Il réussit une chose à peine possible : incarner avec force et précision le personnage le plus complexe qui soit, extérioriser par le geste et la mimique les sentiments les plus subtils.

Sous l'uniforme de Porphyre, Harry Baur trouve l'occasion de mettre à profit le grand talent que nous lui connaissons. Avec simplicité et justesse, Madeleine Ozeray incarne Sonia, « la prostituée au visage d'ange » dont le personnage est rendu inintelligible par les coupures de la censure.

Crime et Châtiment est un très beau film qui dote le cinéma d'une formule nouvelle, celle du drame né des rapports qui existent non plus entre individus mais entre un homme et son intelligence.

Une mise en scène soignée, une technique impeccable contribuent à faire de *Crime et Châtiment* un très beau, un très grand film.

Barcarolle

Ce film, qui aurait pu s'intituler, si les titres n'avaient déjà servi, *Les Jeux de l'Amour et du Hasard* ou encore *La Dernière Nuit de Don Juan*, est un spectacle idéal pour auditoire féminin. Ce n'est pas un blâme, bien au contraire, car le romantisme baigné dans une atmosphère de mystère, de danger, ne manque pas de ce charme indéfini-

sable que l'on subit en dépit de tout effort de raisonnement.

Lanco, le don Juan de Barcarolle, a choisi pour théâtre de ses exploits la ville de prédilection des amants romantiques : Venise la Rouge... De tous les aventuriers en habit, grands joueurs et coureurs de femmes, qui sont ses amis d'occasion, Lanco est le héros. Tout lui réussit : il n'a qu'à désirer une femme pour qu'elle lui tombe dans les bras, qu'à mettre une lire en jeu pour en récolter cent.

Comme on est fort superstitieux, on croit dur comme fer au destin de Lanco. Lui-même y a foi au point d'accepter les paris les plus extravagants... qu'il gagne invariablement.

Mais un jour, pris à son propre jeu, il tombe follement amoureux d'une femme qu'il n'avait d'abord séduite que pour gagner un pari engagé avec le mari. Pour ne pas méler le nom de cette femme qu'il aime aux potins qui ne manquent pas d'escorter la nouvelle de sa victoire, Lanco fait croire qu'il a perdu son pari et se laisse tuer par le mari, comme il était convenu au cas où il échouerait.

A entendre conter ainsi la trame de Barcarolle on peut croire qu'il ne s'agit que d'un petit roman rose. Je garantis que le film laisse une toute autre impression. Il n'est pas nécessaire d'être ni superstitieux, ni friand de romanesques, pour goûter Barcarolle : il suffit de se laisser aller tout simplement au charme de cette Venise de Carnaval, de la musique d'Offenbach, d'accorder pour un moment droit de cité au merveilleux, qu'on n'a pas le droit de proscrire lorsqu'il est traité avec doigté.

Le jeu très juste de Pierre Richard Wilm et d'Edwige Feuillère contribue largement au succès. Pierre Richard Wilm n'en est pas à son premier succès, mais on ne prévoyait guère qu'il fût capable de jouer avec autant d'aisance, de mesure, de justesse. Edwige Feuillère évite avec maîtrise les écueils que présentent ces rôles d'amoureux romantiques, et réussit, de même que Pierre Richard Wilm, à faire accepter un personnage dans le goût d'une époque aujourd'hui décriée.

Tous les éloges dont nous croyons devoir gratifier Barcarolle viennent du fait qu'il y avait neuf chances sur dix que le film tombe dans le sentimentalisme bête. On l'a évité, c'est beaucoup. C'est tout.

Louis PELLAND

Galéjade ?

Topaze et *Marius*, de M. Marcel Pagnol, ayant obtenu beaucoup de succès auprès du public japonais, M. Toshio Eito, de Tokio, vient de traduire et d'adapter *Fanny*.

Selon M. Kuni Matsuo, critique littéraire très estimé, M. Toshio Eito s'est habilement tiré d'une tâche difficile et a rendu avec exactitude le parler de Marseille.

Si ce n'est pas un tour de force, c'est peut-être une galéjade...

RADIO

La compagnie Sleepex nous communique le programme de son émission radiophonique de dimanche prochain. On y présentera la Carmen de Bizet, Mlle Berthe Cabana, Mme Geneviève Davies-Lebel, MM. Georges Dufresne et Gérard Gélinas interpréteront respectivement les rôles de Carmen, de Michella, de Don José et d'Escamillo. L'orchestre sera sous la direction de M. Giulio Romano.

Destin du théâtre

Dans une pièce très émouvante que le Théâtre des Arts a donné l'hiver dernier, M. Lenormand, pour symboliser le « Crépuscule du Théâtre », faisait mettre la pioche par des Américains à une vieille salle désertée qu'on allait remplacer par un cinéma. Cette opinion que le cinéma est l'ennemi mortel du théâtre et qu'il naît sur ses cendres est une des mieux enracinées dans l'esprit du public actuel. Les hommes de théâtre eux-mêmes la proclament à qui veut les entendre. Si justifiée qu'elle puisse être sous un certain angle, nous la croyons pourtant, dans l'ensemble, très fautive et très pernicieuse.

Fausse : la cinéma n'est pas plus l'ennemi du théâtre que ne le sont le livre qu'on prend le soir en sortant de table, le journal, les soirées d'amis, la T. S. F., le cirque, le music-hall, les conférences publiques, le plaisir du lit, le goût des promenades nocturnes, etc. Tout art, à ce point de vue — comme tout homme — a une attitude d'« ennemis » : tout ce qui n'est point lui.

Pourquoi alors en veut-on surtout au cinéma ? Parce qu'il prend au théâtre sa clientèle. Disons, parce qu'il semble prendre. En fait, la situation actuelle du théâtre est ce qu'elle a toujours été, sauf dans des périodes de prospérité exceptionnelles et fort rares. Le théâtre a toujours vécu avec peine. Dans l'antiquité, les frais des spectacles étaient supportés par des citoyens riches à qui on imposait cette contribution, comme en Grèce, ou à des mécènes, comme à Rome.

Les rois, en France, ou les princes ont dû subvenir aux dépenses de la plupart des troupes, même quand il s'agissait de Molière. En Angleterre, Shakespeare a également dû la vie à la générosité de puissants seigneurs, sinon aux subventions du bureau des « Menus Plaisirs ». Il n'y a pas d'exemple (sauf peut-être pour les petits théâtres révolutionnaires, comme le Guignol Lyonnais), que l'industrie théâtrale ait jamais pu couvrir ses frais. Les doléances sur la décadence du théâtre sont un lieu commun chez ceux qui se sont intéressés à cet art.

Pour ne parler que du siècle passé, en 1807, un critique nommé Caillaud publiait un ouvrage sur les *Causes de la décadence du théâtre*. En 1828, mêmes inquiétudes pour M. Robillot. En 1841, paraît un livre intitulé : *Recherches sur les causes de la décadence des théâtres et de l'art dramatique en France*. La situation paraît si inquiétante en 1866 à M. de Sacy qu'il présente, au Sénat, un rapport sur la décadence de l'art dramatique. En 1876, c'est un *cri d'alarme* que pousse M. Gérard, et en 1880, M. Dubut-Laforest ne parle rien moins que du théâtre à sauver.

La conclusion de tout cela, c'est que le public n'a jamais suffi à faire vivre une organisation théâtrale. C'est un

fait dont il faut prendre son parti. Mais, de nos jours, il se trouve qu'une entreprise de spectacles, dont les frais sont cependant considérables, a pu fructifier en tenant compte seulement de l'apport de ce public : le cinéma n'a pas seulement un intérêt artistique, il représente aussi une affaire commerciale viable. Comment nos pauvres gens de théâtre ne jetteraient-ils pas un regard jaloux sur ce voisin opulent, et comment n'en viendraient-ils pas à l'accuser de leurs propres misères ? Il n'en reste pas moins, nous l'avons vu, que les conclusions en sont fausses.

Elles en sont aussi, disions-nous, pernicieuses. En effet, humilié par un rival si favorisé du sort, le théâtre, au lieu de s'en tenir à son domaine propre, tente de lutter avec lui sur le même terrain. Il limite, non concient de la vanité d'un tel effort. Un seul chiffre suffirait pourtant à le prouver : le metteur en scène de cinéma, pour un film moyen, dispose d'un capital d'un million. Que peuvent les quelque 50,000 francs qu'un directeur de théâtre peut risquer sur une pièce, en face d'un tel capital ? Néanmoins, les effets désastreux sont là : tout l'effort est porté sur les décors, la scène tournante, le nombre des acteurs. On nous présente des pièces découpées en tableaux inertes alors que l'élément propre au théâtre est l'acte, vivant, dynamique. Que dirait-on d'un peintre qui, parce que la sculpture se vendrait mieux, ferait de la peinture en relief ?

Une autre conséquence, non moins grave de cet état d'esprit, c'est que certains auteurs, et parmi les meilleurs, ayant pris conscience de la nécessité de lutter contre le cinéma autrement que par un stérile effort d'imitation, ont voulu opposer à cet art des images concrètes et mouvantes un théâtre abstrait et intellectuel. Le théâtre de M. Giraudoux, par exemple, une pièce comme *Je vivrai un grand amour* de M. Passeur, ou comme *Chaud et froid* de M. Crommelynck, quels que soient leurs mérites incontestables, présentent le grand danger de diriger l'art dramatique vers un jeu d'idées pures et de concepts psychologiques, où la présence d'un acteur en chair et en os sur la scène devient seulement un accessoire agréable et divertissant.

Le Théâtre de demain ne pourra sortir de l'impasse où l'on se plaint — un peu trop — à le voir enfoncé, que dans la mesure où il échappera à cette obsession du cinéma et où, revenant sur lui-même, sur ses lois propres et sur son esthétique essentielle, il fera, de nouveau, courageusement et sans équivoque, face à son destin.

Pierre Aimé TOUCHARD

(Tous droits réservés par l'Espace. Reproduction, même partielle, interdite.)

Serments de jureur

Quand M. Antoine dirigeait son théâtre du boulevard de Strasbourg, il se mettait, dit-on, facilement en colère.

Le jour où il prit possession du fauteuil directorial de l'Odéon, ses amis lui demandèrent de s'observer et de conserver en toutes occasions le calme et la tenue en rapport avec sa nouvelle situation.

M. Antoine promit. Mais le jour de sa réception officielle, comme il montait l'escalier de l'Odéon, entouré de son état-major, il fit un faux pas. Le mot classique lui fusa des lèvres :

— M...

Puis, soudain, se rappelant ses promesses, il se désola :

— Ah ! m... ! j'ai encore dit m... !

FORUM

A partir du
VENDREDI 20 SEPTEMBRE
Trois jours de
GRAND OPERA
A PRIX POPULAIRES
\$0.50, \$0.75, \$1.
Vendredi, soirée : « Samson et Dalila »
Samedi, matinée : « Carmen »
Samedi, soirée : « Tannhäuser »
Dimanche, soirée : « Faust »

Franc Film

La plus merveilleuse histoire d'amour de tous les temps
BARCAROLLE
avec
Pierre Richard-Wilm
Edwige Feuillère
Un amour comparable à celui dont on nous raconte l'histoire a-t-il jamais existé ?
En programme double avec
Une étude sur le monde fascinant du cirque
LE CLOWN BUX
avec
Suzy Vernon Henri Rollan
Enfin une histoire nouvelle !
SAINT-DENIS

CINÉMA IMPÉRIAL

LE GRAND SUCCÈS DU RIRE
Georges MILTON
FAMILLE NOMBREUSE
Attraction Supplémentaire
MORTON DONNAY
CASTLE-OF-DREAMS
DESIGN ANIMÉ
TECHNICOLOR
ACTUALITÉS FOX

THÉÂTRE STELLA
Grande réouverture
DIMANCHE 15 SEPT.
EN MATINÉE ET SOIRÉE
« ROUGE »
Comédie en 3 actes de
HENRI DUVERNOIS
« Un plaisir pour le cœur et l'esprit. »
La Presse Parisienne

Franc Film

Quatrième et dernière semaine pour voir
ANGÈLE
avec
ORANE DEMAZIS
JEAN SERVAIS
FERNANDEL
L'histoire d'une mère qui défendit son enfant devant la société hypocrite et brutale
La DERNIÈRE OCCASION d'applaudir un chef-d'œuvre
Avis aux intéressés !

CINÉMA DE PARIS

Dans les meilleurs cercles on boit ce meilleur

BIÈRE Frontenac White Cap

NOTRE CONCOURS

1. Quel parti l'emportera : a) au Canada ? b) dans la province de Québec ? c) dans votre comté ?
2. Combien de sièges le parti vainqueur remportera-t-il dans la province de Québec ?

Pour répondre à la première question, disposez trois croix (x) aux endroits que vous choisissez.

Pour la seconde question, placez une croix sur le chiffre que vous croyez le bon (il y a 65 députés fédéraux dans la province de Québec).

Détacher suivant pointillé et adresser à Concours Renaissance, case postale 4018, Montréal.

Nom
Adresse
Comté (fédéral)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23										
PARTIS																																
au Canada																																
dans Québec (1)																																
dans votre comté																																
CONSERVATEUR																																
LIBERAL																																
de la RESTAURATION																																
(1) Important : Indiquer par une croix sur un des 65 numéros le nombre de sièges que le parti vainqueur remportera dans Québec.																																
24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56

Lettre de Rome

Origine et fonctions des corporations

Les corporations ont été instituées huit ans après la promulgation de la loi syndicale (loi du 3 avril 1926 No 563 et règlement consécutif du 1er juillet 1926), et sont venues compléter ainsi le système corporatif italien. Ceci prouve que dans un domaine aussi controversé que celui de l'économie, malgré l'atmosphère révolutionnaire de l'Italie fasciste, on a senti le besoin de procéder avec prudence et précaution, étant donné les risques que de telles expériences comportent et la difficulté des problèmes à résoudre. Cette prudence fait un peu partie de la psychologie du peuple italien, qui dans le cours de son histoire a toujours manifesté une certaine méfiance envers les théories abstraites : il a toujours préféré l'expérience quotidienne afin de s'assurer que les théories correspondaient bien aux nouvelles exigences et apportaient les résultats espérés. Donc ces huit années d'intervalle — phase purement syndicale du système corporatif — ont été un apprentissage nécessaire pour le fonctionnement des associations syndicales en même temps qu'une période convenable de recueillement prudent.

La corporation était déjà prévue par la loi syndicale, mais seulement comme un organe d'Etat de liaison entre les syndicats de travailleurs et d'employeurs. Par son instrument l'Etat devenait le modérateur des intérêts contrastants.

Entre temps les associations syndicales étaient constituées, reconnues juridiquement par l'Etat, une seulement par corps de métier. Il est opportun de rappeler qu'elles représentent les intérêts de tous ceux qui appartiennent au corps de métier, et qui sont libres d'adhérer ou non au syndicat.

Le but principal de la constitution des syndicats a été d'encadrer dans la vie nationale toutes les associations de travailleurs et d'employeurs. Mais l'Etat, qui leur accordait maintenant la reconnaissance juridique, sans les absorber pour autant ou les écraser sous son contrôle, a voulu par là parer à certains risques qui avaient troublé, et troublent encore, dans beaucoup de pays, le développement paisible de l'activité économique. Ces risques, représentés surtout par les grèves et les lock-outs, outre qu'ils engendraient un sentiment d'incertitude et d'insécurité dans les milieux producteurs, aboutissaient par suite de la fermeture des usines, ou de leur inaction forcée, à une destruction de richesse, dont les effets se répercutaient sur toute l'économie sociale, et par conséquent sur les groupes mêmes qui les avaient provoqués. C'est pourquoi maintenant le système corporatif, se basant sur le principe de solidarité nationale préconisé par M. Mussolini, a prévenu ces risques en chargeant les

associations syndicales de stipuler des contrats collectifs de travail, dans lesquels on fixe pour une certaine catégorie de travailleurs, outre toutes les autres formalités concernant les conditions et la durée du travail, le *salario giornaliero minimo*. En d'autres termes il est possible d'allouer au travailleur un salaire supérieur, mais en aucun cas inférieur, à celui fixé par le contrat collectif. Outre cela, qui est le but principal que poursuivent les syndicats, il y a ceux de l'élévation intellectuelle des travailleurs, et de l'assistance en cas de maladie ou de chômage.

Une fois résolu ainsi le problème de la composition harmonieuse, dans l'intérêt national, des intérêts, de prime abord divergents, des travailleurs et des employeurs, et celui des conflits du travail, sont apparus d'autres problèmes, encore plus importants, et notamment celui de déterminer de quelle manière l'Etat devait intervenir dans la vie économique de la nation. La nécessité de l'intervention de l'Etat en matière économique, pour réaliser la subordination des fins économiques à celles que la politique détermine cas par cas, se manifeste un peu dans tous les pays, étant donné désormais la nécessité de remédier aux conséquences de la crise et d'accroître le potentiel économique du pays, considéré comme un postulat indispensable de puissance politique.

Etant donné l'incertitude permanente de la situation internationale et la grande importance que revêtent pour chaque pays une solide organisation industrielle et une autonomie alimentaire pour les besoins de guerre, il est naturel que les gouvernements doivent s'y intéresser, même en temps de paix, et suivre de près le mouvement de toutes les différentes activités de la production nationale. Ce n'est pas seulement pour ce motif que l'Etat fasciste veut intervenir dans le domaine de l'économie, mais c'est principalement aussi dans le but de construire un système qui permette de prévenir tous les inconvénients et toutes les lacunes dont le système capitaliste a donné une preuve manifeste, particulièrement au cours de ces dernières années de crise mondiale. Chacun sait que ces inconvénients sont dus à l'offre désordonnée de produits sur le marché et à un développement irrationnel des installations industrielles, qui produisent au delà de la capacité d'absorption. Inconvénients graves, comme le paradoxe d'une surabondance exceptionnelle de produits d'une part, et du chômage de l'autre, et par suite contraction du pouvoir d'achat et misère.

L'Etat fasciste intervenait pourtant auparavant pour les nécessités contingentes, soit sporadiquement. Avec l'institution des corporations il a voulu organiser systématiquement son intervention dans le domaine de la vie économique, de manière à rendre plus aisée la liquidation d'un système périmé et à réorganiser ainsi l'économie du pays suivant des principes nouveaux.

C'est ainsi qu'est née la corporation, qui n'est pas autre chose qu'un organe d'Etat et se différencie donc nettement du syndicat. Pour éviter qu'elle ne devienne une administration, au moyen de laquelle l'Etat aurait réglementé l'économie suivant des critères particuliers et arbitraires, on a établi qu'elle soit composée de représentants de ceux mêmes qui sont intéressés à la branche de production pour laquelle la corporation a été créée. La désignation des représentants aux conseils des corporations, est faite par les associations syndicales compétentes. Par conséquent cette discipline de la production s'exerce sous le contrôle et la direction de l'Etat, par l'entremise des forces intérieures de la production, qui, de par leur nature même, apparaissent les plus aptes à l'exercice de cette fonction.

Il faut rappeler que les corporations — jusqu'à présent 22 ont été constituées — de même qu'elles n'abolissent pas la propriété privée, de même n'annulent aucunement l'initiative individuelle, qui n'est limitée et disciplinée, dans l'intérêt supérieur de la production et de la nation, que lorsque les circonstances l'exigent.

Les fonctions de la corporation sont consultatives et de principe : en tant qu'elles établissent des règles pour la discipline de la production ; et qu'elles donnent des avis à la demande de l'Etat, sur des problèmes spécifiques. Les fonctions les plus importantes sont évidemment celles de principe.

Parmi celles-ci la principale est sans aucun doute celle de maintenir dans la limite du possible l'équilibre entre le volume de la production et celui de la consommation, dans le but d'éviter ou d'atténuer autant que possible les crises périodiques de surproduction ou de sous-consommation. C'est elle qui doit fixer, cas par cas et pour chaque catégorie ou produit, le degré de saturation industrielle ou agricole, de façon que, par exemple, une situation gonflée ayant été

reconnue dans une branche de production, il soit possible de diriger l'épargne disponible vers des entreprises industrielles et agricoles dans lesquelles une offre insuffisante promet un emploi rémunérateur.

Une autre fonction de la corporation est d'affronter les problèmes d'ordre technique et commercial, afin de réduire autant que possible le prix de revient unitaire de chaque produit, quand on a des raisons de croire que les entreprises n'ont pas fait tout le nécessaire pour comprimer ces prix de revient, qui sont les éléments dynamiques du déséquilibre. Pour cette raison elle est appelée à fournir à l'entrepreneur, que l'économie capitaliste laissait absolument maître d'affronter ces problèmes dans le ressort de sa propre entreprise, les éléments nécessaires pour que la solution des problèmes lui soit facilitée, en vue de la bonne consistance de l'économie nationale. Naturellement les profits et les risques sont à la charge de l'entrepreneur, mais l'Etat se réserve d'examiner cas par cas si, éventuellement, en vue de l'intérêt social, une entreprise saine ou indispensable à la défense nationale mérite d'être aidée, comme aussi une entreprise dont la fermeture provoquerait des conséquences désastreuses et incalculables dans le domaine social, par augmentation de chômage.

La corporation a d'autres fonctions qui ont trait à la diminution de la vente des produits, à leurs débouchés, et à leur distribution sur le marché, afin d'éviter des engorgements dangereux. De plus elle doit résoudre l'autre problème de l'équilibre entre le machinisme et l'individu, et celui d'expérimenter les tentatives de conciliation des conflits collectifs du travail, avant que ces conflits ne soient portés devant la magistrature du travail — fonction déjà prévue par la loi syndicale de 1926.

La discipline de la production et la constitution des syndicats professionnels — comme par exemple ceux de la médecine et des professions libérales en général — pourraient provoquer, grâce au contingentement de l'offre, et à la situation du monopole, des errements arbitraires. Afin d'éviter cet inconvénient éventuel, l'article 10 du décret de constitution des corporations prescrit que la corporation, dans la branche de sa compétence, a la faculté d'établir les tarifs des prestations et des services économiques, et ceux des prix des biens de consommation offerts au public dans les conditions de privilège. Les représentants du Parti dans les corporations sont spécifiquement chargés de sauvegarder les intérêts des consommateurs.

CARRY

France-Canada

On sait que cet été un groupe de diplômés et d'élèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal est allé rendre visite aux élèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris. Ce contact a été aussi intime que rapide et déjà HEC de France et du Canada s'entendent comme des frères. La visite de nos camarades en France leur sera rendue à la fin du mois, alors qu'un groupe de HEC français viendra en voyage aux Etats-Unis et au Canada. Au cours de leur brève visite ici, nous essaierons de rendre à nos camarades français toute la cordialité avec laquelle ils ont reçu les nôtres. Ils nous ont envoyé, comme un message précurseur de leur venue, un numéro spécial de leur revue «HEC» entièrement consacré au Canada. Nous ne saurions nous dispenser d'en parler.

Ce numéro contient un nombre considérable d'articles écrits pour le plus grand nombre par des diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes de Montréal. Quelques autres articles sont signés par des personnalités aussi notables que MM. Firmin Roz, Edouard Carteron, ancien consul général de France au Canada, Maurice Constantin-Weyer, etc.

L'ensemble de ces articles constitue une documentation précieuse sur le Canada, étudiée des points de vue les plus divers. L'histoire, la géographie, l'économie, la politique, la démographie, l'enseignement, etc., y trouvent tour à tour une place proportionnée à leur importance. Des illustrations nombreuses, variées, bien choisies et magnifiquement reproduites rehaussent l'éclat de ce numéro, imprimé sur papier de luxe et présenté sous une couverture distinguée, aux couleurs de l'Association : bleu et or.

Nous souhaitons que l'Ecole des Hautes Etudes puisse se procurer assez d'exemplaires pour satisfaire la demande des nombreuses personnes que cette publication ne manquera pas d'intéresser.

J.-C. M. L.S.C. 34

Avant l'apparition de LA RENAISSANCE, plusieurs personnes souhaitaient la fondation, au Canada, d'un hebdomadaire politique et littéraire français. LA RENAISSANCE répond à un besoin.

PROTÉGEZ la patrie canadienne contre le COMMUNISME!



Le Très Hon. R. B. BENNETT,
Premier Ministre du Canada

L'article 98 du Code Criminel déclare illégales les activités communistes au Canada. Cet article est notre seule protection, notre seul rempart contre le plus grand danger social de tous les temps.

Le mouvement communiste, le parti socialiste de la C.C.F., le groupe Stevens et le parti libéral s'engagent durant cette élection à abolir l'article 98, s'ils peuvent prendre le pouvoir.

Si cela arrivait, les communistes auraient le droit de poursuivre leurs activités au même titre qu'une religion reconnue ou une société nationale; ils auraient le droit de prêcher la prise du pouvoir par la violence et la révolte armée. Ils pourraient librement et LÉGALEMENT poursuivre leur œuvre d'athéisme, de révolution, de destruction de la tradition et du christianisme. Ils pourraient librement et LÉGALEMENT salir l'âme nationale, souiller l'esprit de vos enfants, afin d'amener un régime qui, comme en Russie Soviétique:



Publié par l'Organisation Centrale Conservatrice.

1. Prendra le pouvoir par tous les moyens: la force, la violence, la révolte armée et noiera les patriotes dans leur propre sang, s'il le faut;
2. Abolira le droit de propriété;
3. Détruira le droit de l'initiative privée;
4. Détruira l'institution du mariage;
5. Détruira toute religion et éduquera la population dans l'athéisme;
6. Confisquera les terres, les récoltes et toute propriété;
7. Exterminera les classes instruites, le clergé, ceux qui possèdent quelque bien et établira un régime de terreur.

Le parti libéral se fait, cette année, le champion de la liberté pour le mal et pour la destruction, en préconisant le rappel de l'article 98.

Si vous voulez protéger vos foyers, la famille, la tradition, la morale, les droits naturels et divins, l'âme de vos enfants, bref toute la civilisation échaudée sur le travail et les sacrifices des ancêtres

VOTEZ pour BENNETT

Le seul chef politique qui soutient la conservation de l'article 98. Le seul chef d'Etat qui comprend l'horrible menace qui plane sur le pays. Le seul chef capable de vous protéger et protéger la nation.

UN VOTE POUR BENNETT, C'EST UN VOTE POUR VOTRE FOYER.

UN VOTE POUR BENNETT, C'EST UN VOTE POUR LE RESPECT DU DROIT, DE LA RELIGION, DE LA TRADITION.



L'acier au manganèse, marque «Sorel», d'un alliage spécial, pour mâchoires de concasseurs, revêtement intérieur de malaxeurs d'asphalte, semelles de chenilles pour excavateurs et tracteurs, outillages miniers, etc., est reconnu de qualité supérieure; il est employé par la majorité des entrepreneurs de pavage. En général, l'industrie minière du Québec fait aussi grand usage de ce matériau.

Aucun Canadien ne doit oublier qu'en achetant des marchandises ou des produits fabriqués par nos manufacturiers il accomplit un devoir social et collabore à l'expansion de nos propres industries. C'est là du patriotisme bien compris. (r)

la Vie économique

CHRONIQUE FINANCIÈRE

par AUGUR

Le marché local

Il est vraiment regrettable que l'époque des élections fédérales tombe au mois d'octobre et vienne paralyser la reprise de la Bourse de Montréal et du Curb. On aurait assisté, sans cela, à un boom dans la plupart des compartiments du marché local. Dans les circonstances actuelles, les capitalistes et les spéculateurs devront se contenter de suivre la hausse qui se produit à Wall Street et qui devient plus sensible chaque semaine. Il est à craindre que le marché local ne soit pas encore sorti de sa torpeur au moment où le mouvement d'avance de New-York commencera à se ralentir. Pour toutes ces raisons, les gens intéressés à la bourse feront bien de tourner leurs regards du côté de Wall Street, alors qu'il est temps encore.

Il se trouve cependant un certain nombre de valeurs canadiennes qui ne manquent pas d'intérêt et qui profiteront de l'avance américaine. Nous avons déjà signalé *Asbestos Corporation* qui se vend actuellement au double de son cours minimum de l'année et qui, toutes proportions gardées, marche de pair avec les niveaux de New-York. Il y a encore *International Nickel* qui, après quelque temps de stagnation, est sur le point de reprendre sa marche en avant. *Canadian Pacific* n'a pas pu démarrer en raison du niveau des chargements de wagons et de l'incertitude politique qui pèse sur tout le pays, mais nous croyons qu'il enregistrera à son heure un mouvement de reprise, longtemps

attendu. Cela dépendra bien entendu de la hausse des titres ferroviaires américains. Quant à *St Lawrence Paper*, ses actions privilégiées recommencent à attirer l'attention, car la compagnie se trouve dans une situation meilleure que la plupart des autres entreprises de papier. Il faut noter que *St Lawrence Paper* n'a pas de charges obligataires, ce qui fait disparaître les risques de tomber un jour sous séquestre, ou ceux d'une réorganisation financière, toujours contestable.

A Wall Street

Si nous revenons au marché américain, nous constatons que la situation technique est idéale pour permettre une nouvelle hausse, à la suite de l'amélioration saisonnière des affaires en général. Les chiffres indiquent que les intérêts à découvert sont les plus élevés que l'on ait vus depuis janvier 1934, c'est-à-dire depuis 18 mois. Ceci est important à noter parce que cela montre qu'une grande partie des ventes du mois d'août a été faite à découvert et que, malgré ces ventes, le marché a pu enregistrer de nouvelles avances soutenues.

Un autre élément favorable : la situation actuelle de la sidérurgie confirme nos prévisions sur la reprise de l'industrie lourde. On peut tenir pour certain que si l'amélioration continue dans la sidérurgie, on assistera à une hausse de la majorité des titres industriels ordinaires, cotés à Wall Street. Le groupe des ferroviaires, ainsi que celui de l'industrie lourde, a les plus grandes chances d'appréciation. Etant donné la situation, il est prudent de réserver l'avenir et de conserver les titres américains en portefeuille, jusqu'au moment où ils auront atteint des cours plus élevés.

Les alcools

Nous ne saurions terminer cette chronique sans signaler le réveil qui se produit à Montréal dans le groupe des alcools. C'est un fait bien connu que les liqueurs trouvent un marché plus grand lorsque les affaires re-

prennent aux Etats-Unis. Les alcools sont en quelque sorte un complément à la prospérité, même très modérée. Nous croyons donc qu'il est bon d'attendre des cours meilleurs pour vendre les actions de distilleries qui ont récemment touché des niveaux très bas.

Une erreur de plume nous a fait écrire, dans notre dernière chronique, que « nous avons des raisons de croire que les recettes de la compagnie (Foundation Company) seront moins bonnes que l'année dernière ». Il fallait lire : « seront meilleures... » car la situation de la compagnie s'est certainement améliorée.

AUGUR

Questions et réponses

Nous répondrons gratuitement dans cette colonne à toute demande de renseignements économiques et financiers de nos abonnés et lecteurs, à condition toutefois de recevoir des lettres portant la signature et l'adresse de nos correspondants ainsi qu'un chiffre ou une lettre de référence. Etant donné le temps que peuvent nécessiter certaines recherches, nous ne nous engageons pas à répondre immédiatement à ces demandes de renseignements.

J. R. nous écrit : Je possède depuis assez longtemps un paquet d'actions d'*International Nickel*. J'ai remarqué que le titre ne participait pas à la hausse actuelle, et je me demande quelle est la raison de cet état de fait. Me conseillez-vous de vendre ?

Réponse : — Après étude de la situation générale de la compagnie, il nous semble que les perspectives de recettes d'*International Nickel* sont assez brillantes. On peut considérer les titres comme un placement intéressant, en raison des possibilités d'appréciation dans un avenir relativement rapproché. Le titre s'est arrêté dans les environs de 29 pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la hausse qui s'est produite l'année dernière sur *International Nickel* a été en partie due à la crainte d'une inflation. Les spéculateurs ont cherché une valeur dite de garantie (*hedged*) susceptible de hausser en raison inverse de la dépréciation possible de la monnaie nationale. On ne s'est pas préoccupé outre mesure du rendement immédiat de l'action. En deux mots, les titres d'*International Nickel* ont été portés à des cours qui n'étaient pas justifiés par la situation de la compagnie. La situation monétaire ne s'étant pas modifiée et le dollar étant resté à son cours normal, il s'est produit quelques ventes qui ont pesé sur les cours. De plus, la compagnie ne produit pas seulement du nickel mais encore du cuivre, et ce métal reste à des cours plutôt bas, malgré le mouvement de reprise que l'on note un peu partout. On comprend dans ces conditions que l'action qui a déjà réalisé une avance sensible due à une crainte d'inflation, marque le pas.

Les recettes de la compagnie s'améliorent et font prévoir des bénéfices plus considérables qui justifient les cours actuels. Il y a lieu de s'attendre à une autre appréciation des actions d'*International Nickel*. Nous vous conseillons donc de ne pas vendre les titres que vous pouvez posséder.

AUGUR

LA LANGUE DES AFFAIRES

(De l'ECOLE CANADIENNE)

FACTEUR. — Elément concourant à un résultat : les forces hydrauliques sont un important facteur de la richesse nationale.

FACULTÉ. — Droit, privilège : vendre avec faculté de rachat ; on a restreint la faculté d'émission des banques canadiennes ; les actionnaires actuels auront la faculté de souscrire de nouveaux titres dans telle proportion ; les facultés d'emprunt d'une municipalité.

FALSIFICATEUR. — Celui qui altère un produit ou un document.

FALSIFICATION. — Action de falsifier.

FAUTEUIL. — Synonyme de présidence : M. X. occupait le fauteuil.

FAUX. — Altération d'un document, majoration d'un billet de banque ou d'un effet de commerce, imitation frauduleuse d'une signature.

FÊTE LÉGALE. — Jour non ouvrable, jour férié.

Léon LORRAIN

A TRAVERS L'ACTUALITÉ

par J.-M. NADEAU

Crise financière ?

Est-ce par les finances municipales que se produira la faillite canadienne qu'un certain nombre de financiers annoncent déjà comme prochaine faute d'une action décisive dans le plus bref délai ? C'est surtout dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest que la situation est la plus inquiétante. Le volume des obligations en défaut, pour la seule province d'Ontario, est déjà de 100 millions de dollars. Vancouver, Regina et Calgary sont au seuil de la faillite : les contribuables de ces villes ne rendent plus. Calgary a un besoin urgent d'un peu plus d'un demi-million pour effectuer, cette année, le service régulier de ses obligations. Il n'est guère probable que le gouvernement fédéral y aille de son obole, surtout par l'intermédiaire de M. Aberhart qui a d'ailleurs besoin d'une quinzaine de millions. Si l'argent ne tombe pas du ciel, Calgary imposera un moratoire à ses créanciers : c'est de mode.

Quant à l'Ontario, sa situation n'est guère plus claire que celle de la Plaine. Un bon nombre de municipalités, surtout aux alentours de Windsor et de Toronto où les chômeurs sont plus nombreux, sont à la veille de déclarer, elles aussi, leur moratoire. Ce n'est pas la politique du chômage exposée par M. Hepburn qui éclaircira la situation. A partir du mois de septembre, les municipalités en tutelle reprendront leur indépendance et administreront leurs propres affaires. Et la prochaine session de la Chambre ontarienne déterminera la part que devra supporter la province dans le fardeau du chômage, quels que soient, d'ailleurs, les résultats de la conférence interprovinciale que réclame M. Hepburn. De toute façon et quoi

qu'il arrive, la province ne supportera pas plus d'un tiers des dépenses actuelles du chômage à compter du 1er janvier prochain. Si rien ne change d'ici les prochains mois, nous aurons notre crise financière née du délabrement des finances municipales et de l'anarchie de notre organisation administrative.

Le rail et la route

Nous avons déjà maintes fois démontré la nécessité d'une collaboration intelligente entre le rail et la route. Ce serait là le meilleur moyen de réduire au minimum les déficits continus de nos réseaux. Jusqu'ici le plus clair des activités du comité conjoint de nos deux réseaux consiste en un relevé complet des pertes que leur a fait subir la concurrence du camion. La Commission Duff estimait cette perte à treize millions de dollars en 1931. Pour l'année dernière, le comité conjoint des deux réseaux évalue cette perte à 20 millions de dollars. Faut-il blâmer le camion de cet état de choses ? Comment empêcher d'honnêtes pères de famille de gagner leur vie et celle de leur famille en faisant du camionnage ? Sans vouloir aller jusque-là, on commence déjà à vouloir réglementer l'industrie des transports par route. C'est donc une ère de réglementations qui est à la veille de commencer dans cette industrie comme dans bien d'autres. Pour trouver une solution au problème routier, certains membres du comité conjoint ont cherché à savoir ce qui s'était fait à l'étranger, en Angleterre en particulier. Si on s'inspire de ce qui s'est fait de mieux là-bas, on réduira les tarifs en réorganisant les réseaux. Pour reprendre le terrain perdu, les chemins de fer n'ont rien de mieux à faire que de moderniser leurs convois, en particulier les

services du trafic passager. Sur certains réseaux, les mêmes voitures roulent depuis un temps immémorial à des vitesses de diligence. Dans ces conditions, le voyageur n'hésite pas à s'acheter des billets d'autobus et les commerçants et industriels font leurs expéditions par camions.

La foire d'empoigne

C'est tout à fait le spectacle que nous donne le gouvernement fédéral depuis l'annonce de la date des élections prochaines. Le parti actuellement au pouvoir tient à perpétuer son souvenir par des nominations de fonctionnaires dont les plus « hauts » sortent d'ailleurs des rangs du parti. Pour le fonctionnaire modèle, ce doit être tout de même un spectacle décourageant de voir avec quelles facilités notre démocratie canadienne accorde ses grâces et ses faveurs à la valeur uniquement politicienne. Il suffit d'abord de « faire », comme on dit, de la politique. Ce n'est pas tout. Tout en ne négligeant pas le pistonnage qui est très précieux, il est conseillé d'être fort en gueule et de ne pas craindre de pratiquer au besoin les chantages faciles. Si vous réunissez toutes ces qualités, vous êtes certain de cueillir, tôt ou tard, de hauts postes administratifs, y compris même, assez souvent, la magistrature. Plutôt que la valeur personnelle, ce sont surtout les services rendus au parti qui ont de l'importance et du poids. Nos plus hauts fonctionnaires ne sont-ils pas tous, à quelques exceptions près, d'anciens politiciens ? On passe dans notre pays avec une facilité déconcertante de la politique, pourvoyeuse de déceptions, à la vie administrative, remplie de loisirs et libérée de toute inquiétude. L'avancement, au lieu d'être prévu dans tous ses détails, est ici le fruit des services rendus au parti, au saint parti, le plus beau, le plus grand des partis qui est toujours le nôtre et jamais celui du voisin.

Jean-Marie NADEAU

J.-E. FOURNIER

Limitée

Manufacturiers de valises et d'articles de voyages

17-25, Ouest, rue Notre-Dame

Succursales :

981 rue St-Laurent,
287 est, rue Ste-Catherine,
1011 est, rue Mont-Royal,
4222 rue Wellington, Verdun,
861 ouest, rue Notre-Dame.

Pour obtenir le maximum de confort



Il est indispensable de faire vérifier périodiquement l'ajustement de votre monture.

Carrière & Sénécal

LIMITÉE

271 EST, rue STE-CATHERINE

Tél. : L'Ancester 7070



TRUST GENERAL DU CANADA

Conseil d'administration

L'hon. J. M. Wilson, président
L'hon. D. O. L'Esperance, vice-président
BEAUDRY LEMAN, vice-président

L. J. Adjutor Amyot
Joseph Beaubien
L. E. Beaulieu, C.R.
A. N. Drapelet
Sir J. Geo. Garneau
Ernest Guimont, C.R.
Mendoza Langlois
Ch. Laurendeau, C.R.

L'hon. J. Nicol, C.R.
L'hon. J. E. Perrault, C.R.
L'hon. Donat Raymond
Leo G. Ryan
L'hon. Geo. A. Simard
C.-E. Taschereau, N.P.
Arthur Terroux

RENÉ MORIN, directeur-général

* Biens administrés,
plus de
\$42,000,000.00

112, ouest, rue St-Jacques

MONTRÉAL

71, rue St-Pierre

QUÉBEC

OUTRE nos services ordinaires de courtage, nous offrons à nos clients l'avantage de faire examiner leur portefeuille par nos statisticiens, qui leur donneront des conseils touchant la conservation ou l'abandon des titres qu'ils détiennent.

Nous serons flattés de votre
demande de renseignements

GARNEAU & OSTIGUY

AGENTS DE CHANGE

IMMEUBLE ALDRED, PLACE D'ARMES.
Montreal Stock Exchange Montreal Curb Market
Canadian Commodity Exchange Inc.

CHEZ WOODHOUSE

Nous présentons la plus haute nouveauté en matière de confection pour hommes
Styles et qualités pour tous les goûts

SEMI-READY



Celui qui porte un vêtement Semi-Ready est toujours satisfait. C'est que les vêtements Semi-Ready sont ce qu'il y a de mieux en fait d'élégance dans le style, de précision dans la coupe et de soin dans le moindre détail. Pour la première fois que, dans son existence, la maison Woodhouse présente à ses clients les vêtements Semi-Ready, elle le fait en toute confiance. Venez vous rendre compte des avantages que nous vous offrons — modèles distingués, bas prix, conditions faciles — : vous pourrez juger de l'excellence de la maison qui vous donne une telle garantie de satisfaction.

Prix extrêmement bas pour une qualité
aussi exceptionnelle

\$24.50 \$29.50 \$34.50

Premier acompte	\$5	Premier acompte	\$5	Premier acompte	\$5
Versement mensuel	\$3.25	Versement mensuel	\$4.09	Versement mensuel	\$4.92
SANS INTERET					

CONDITIONS DE PAIEMENT

Moyennant un acompte de \$5 vous recevrez livraison de n'importe quel vêtement Semi-Ready.

Le reste est payable en six versements mensuels sans intérêt.

WOODHOUSE & CO., Limited

105 rue Ste-Catherine

Ouest, Montréal.

Londres Birmingham Liverpool Manchester Leeds Nottingham Hull Newcastle-on-Tyne Southampton
Middlesbrough Sunderland Bristol Cardiff Edimbourg Glasgow Belfast Dublin

APERÇUS SCIENTIFIQUES

Chronique médicale

La question hospitalière

Les principes suivants ont été énoncés par le Bureau de Direction de l'Association Générale des Médecins des Hôpitaux. Ils ont été adoptés sous forme de résolution par le Bureau Médical de l'Hôpital Notre-Dame, à sa réunion du vingt-six août 1935 :

Les médecins considèrent :

Que le dispensaire ne doit continuer à exister que de la façon indispensable au bon fonctionnement de l'Hôpital, c'est-à-dire :

Que le dispensaire doit exister pour les cas d'urgence ;

Que le dispensaire doit alimenter les lits de l'Hôpital en étant un prolongement du Bureau d'Admission ;

Que le dispensaire doit pouvoir permettre au médecin de s'occuper des malades présentant un intérêt scientifique, et cela au bon jugement du médecin ;

Le dispensaire ne doit pas être un endroit de traitement pour maladies chroniques ; ces malades relèvent de leur médecin s'ils peuvent payer un tant soit peu ; il appartient à la Commission du Chômage de leur fournir les moyens de se faire traiter, comme en Ontario et ailleurs, s'ils sont sans travail.

Bref, sauf les cas d'intérêt scientifique, aucun malade ne doit se présenter au dispensaire plus d'une fois.

Et c'est cela la grève des médecins des hôpitaux ! Le mot est malheureux. Une grève implique la cessation de toute activité. Drôle de grève, pensons-nous, que celle au cours de laquelle les médecins, dans les hôpitaux, continuent de traiter les malades — ceux du moins qui le sont véritablement — tant dans les services externes que dans les services internes. Ces services, il est vrai, fonctionneront au ralenti jusqu'au jour — le 24 de ce mois — où les pouvoirs publics seront mis en demeure d'accéder aux justes revendications du corps médical. D'ici là il s'opérera une sélection méthodique, un triage soigneux de tous les malades qui à tort ou à raison, sous des prétextes véridiques ou fallacieux, se recommandent à la bienveillance du médecin. Une telle revision s'imposait de toute nécessité. Elle mettra fin à une situation invraisemblable, à de criants abus dont les hôpitaux, les médecins, et les malades surtout, ont à souffrir.

Abstraction faite des cas véritablement scientifiques, qui sont des raretés, nous ne craignons nullement d'exagérer en disant que sur cent malades qui fréquentent (il n'est point de terme qui corresponde mieux à la réalité) les services externes des hôpitaux, il ne s'en trouve pas dix dont les plaintes traduisent une condition morbide réelle, et il en est à peine deux ou trois qui valent d'être hospitalisés. Constipés habituels, dyspeptiques nerveux, rhumatisants chroniques, neurasthéniques, faux cardiaques, insomniaques, anxieux, phobiques, bonnes âmes éternellement inquiètes qui s'en voudraient de ne pas faire analyser périodiquement les unes leur sang, les autres leur pipi, tous, tous, ils viennent et reviennent depuis toujours. Et depuis toujours, avec une patience infinie, inlassable, les médecins des hôpitaux se penchent sur ces misères, prodiguant ici et là les bonnes paroles qui apaisent, les médicaments qui tonifient.

Et pendant ce temps les budgets des hôpitaux sont grevés, les déficits s'accroissent et les médecins, ces éternels oubliés, continuent de payer... la taxe d'hôpital. Tant va la cruche à l'eau qu'elle se casse. Elle s'est cassée... La tête du médecin de nos jours avait de plus en plus tendance à devenir pyramidale (pyramide : qui a la forme d'une pyramide), et son dévouement un fait acquis ; mais s'avise-t-il un jour de pratiquer sur lui-même une intervention plastique tendant à corriger cette difformité, qu'il ne manque pas de bonnes gens pour s'indigner et crier à la trahison... Ridiculisée par les Molière, les Jules Romains et tous les faiseurs d'anecdotes, la médecine a cependant plus fait pour l'humanité que toutes les autres professions libérales réunies ; par contre, il n'est pas de corps public qui soit plus inégalement et plus imparfaitement rémunéré.

Le maintien des services externes, disons-nous, grève le budget des hôpitaux. A l'Hôpital Notre-Dame, l'an dernier, les médecins et les chirurgiens des dispensaires ont accordé 130.512 consultations, pratiqué 9.501 opérations et rédigé 96.408 ordonnances ou prescriptions. Si nous évaluons maintenant — à des taux ridiculement bas — les consultations à \$0.25 chacune, les opérations à \$5, et les ordonnances à \$0.20, nous constatons que

ces services professionnels représentent une valeur d'environ \$100.000. Ajoutons d'autre part les frais qu'entraîne le maintien des services internes (78 pour 100 des jours d'hospitalisation sont au bénéfice des indigents), et l'on atteint une somme globale dépassant \$300.000. Ces chiffres donnent une faible idée du travail qu'accomplissent gratuitement les médecins dans nos hôpitaux.

Dans le bulletin de « l'Union Médicale du Canada » (août 1935), M. le Professeur Albert LeSage, Président de l'Association des Médecins des Hôpitaux traite de la question hospitalière dans ces termes : « A la question souvent posée : Comment pourrions-nous équilibrer nos budgets ? nous pouvons répondre de la façon suivante : Qui, dans les hôpitaux, gagne chaque dollar perçu par les bureaux d'administration, sinon le médecin ? Pourquoi l'administration refuse-t-elle de verser aux médecins des hôpitaux une simple indemnité couvrant les frais de déplacement et une infime partie du temps consacré au service des indigents, tandis que, seuls, ils contribuent à maintenir et à équilibrer le budget ? (...) Seul, le médecin, qui est la figure dominante dans toute cette organisation scientifique et financière, ne reçoit ni rémunération ni indemnité. Il ne reçoit même pas une simple gratification en cas d'accident ou de maladie lorsqu'il est forcé de séjourner à l'hôpital. Il y a là plus qu'un malentendu ou un oubli à l'égard d'un homme qui a consacré la moitié de son temps et le meilleur de son cerveau pour servir une institution qui le reconnaît à peine lorsqu'il succombe à la tâche !... »

La Province de Québec est la seule à agir ainsi. Dans l'Ontario, le gouvernement provincial verse à l'Association Médicale 25 sous ou 50 sous — suivant le district — par mois et par personne sous le secours médical, et à même ces fonds fournis par le gouvernement l'Association acquitte les notes d'honoraires présentées par les médecins pour services rendus aux indigents, qui sont au nombre d'environ 400.000. Chez nous, rien de tel. Et cependant la souffrance, la maladie, la mort, connaissent-elles des frontières ? La crise — que de saletés cette dame déjà mûre n'abrite-t-elle pas sous ses amples jupons ? — ne se fait pas moins sentir chez nous qu'ailleurs, elle frappe la classe médicale plus cruellement encore peut-être, que les autres classes. Aussi bien, ne faut-il point s'étonner que nos médecins, d'un commun accord, se décident à signifier aux pouvoirs publics que dorénavant la monnaie de singe n'aura plus cours ; le plus étonnant, à notre avis, c'est qu'ils aient attendu si longtemps pour faire valoir leurs justes revendications.

Une dernière mise au point. L'expérience que le médecin acquiert dans les dispensaires, et dans le dispensaire de médecine notamment, est-elle, certains le disent, suffisante pour être considérée comme une rémunération par elle-même ? Non. Pas plus qu'un comptable ne peut espérer grossir son capital intellectuel en alignant des chiffres toute la journée, le médecin qui « passe » quelques vingt ou trente malades chaque matin — les cas scientifiques, avons-nous déjà dit, sont des raretés — ne doit s'attendre à acquérir un plus sûr développement de son sens clinique. Les quelques dix années d'expérience que nous avons dans les services externes des hôpitaux nous permettent d'affirmer, avec une candeur dont la Faculté elle-même nous saura gré même si elle ne partage pas notre opinion, que le dispensaire est, dans les conditions actuelles, le dernier endroit où le médecin soucieux d'apprendre peut espérer augmenter son bagage scientifique. Et se servir de ce prétexte pour lui refuser une adéquate compensation, c'est faire preuve d'une ignorance ou d'une mauvaise volonté qui de nos jours ne sont plus excusables.

Docteur G. A. SEGUIN

Simplicité

Rudyard Kipling fut victime, récemment, dans le TIMES, d'un mystificateur qui envoya à ce journal un poème intitulé « La Vieille Garde » et signé froidement du nom du poète.

Le poète ne s'en formalisa pas.

Il dit simplement :

— Ce poème est détestable.

— Nous sommes absolument de cet avis, déclara la rédaction du TIMES, mais nous l'avons inséré, pensant qu'il était de vous.

Structure métallique

II

Savoir de quoi nous sommes faits, c'est déjà quelque chose. C'est une science plus certaine aussi que celle des diétistes qui affirment qu'on corrige les enfants pour leur mettre du plomb dans la tête, que l'on revient d'une équipée avec du plomb dans l'ail, sinon ailleurs, ou que l'on mange du poisson pour acquérir le phosphore nécessaire aux fonctions intellectuelles. Si, pour le toxicologue, il est important de connaître si tel ou tel viscère contient normalement tel ou tel métal, il est encore beaucoup plus intéressant pour le biologiste, le physiologiste ou le médecin, de chercher quel rôle ils jouent dans l'économie. C'est le point de vue dynamique, le plus séduisant, sans doute, et le plus riche d'enseignements pour tout ce qui concerne l'alimentation, le diagnostic et la thérapeutique. On y étudie non seulement les métaux qu'on a l'habitude de rencontrer chez le vivant, mais aussi ceux qui sont susceptibles d'y introduire les diverses médications ou le crime. Ainsi, le mercure, le radium, le bismuth, le barium, le lithium, le plomb, l'aluminium, et autres de même dénomination sont des sujets d'expérience dans de nombreux laboratoires.

Prenons par exemple le cas du cuivre. Voilà un métal qui a mauvaise réputation. Les batteries de cuisine en cuivre sont nombreuses en France. Elles sont presque inconnues ici. Tenues en bon état, elles sont inoffensives. Mais si elles sont mal lavées, si elles ne sont pas bien rincées, les casseroles, par le vert-de-gris qui s'y forme, peuvent provoquer des empoisonnements. La bouillie bordelaise n'est pas un aliment pour les nourrissons. On découvre un jour que le foie de veau cru réussit bien dans le traitement de l'anémie pernicieuse. Vous admettez qu'un tel met n'a rien de réjouissant. Brillat-Savarin ou Vatel l'eussent dédaigné, fût-il servi avec une sauce savante et accompagné d'un vin de grand cru. On voulait donc savoir, pour ne pas dégoûter ces pauvres malades, déjà peu gourmands, quel était le principe actif de ce viscère. Bientôt on reconnut que des extraits de foie de veau donnaient d'aussi bons résultats. C'était déjà mieux. En poussant plus loin leurs recherches, les biochimistes furent surpris de trouver du cuivre dans les cendres du foie. On se demanda si ce

n'était pas là la clé du problème. Il fallut expérimenter sur des rats. On les soumit pendant quelques semaines à un régime lacté qui devait provoquer une anémie, sinon pernicieuse, du moins d'ordre alimentaire. Sur un groupe on expérimenta l'action d'un régime qui contenait des traces de cuivre, tandis qu'un autre groupe, le témoin, recevait une diète en tout semblable, mais sans cuivre. Peser les rats chaque jour, examiner leur sang, observer leurs réactions, compter les morts parmi les témoins, ce fut l'affaire de quelques jours au bout desquels les rats alimentés au cuivre avaient retrouvé leur vigueur. Les américains vont vite en besogne. Aussitôt connus, ces résultats furent exploités. On peut maintenant se procurer des aliments synthétiques contenant du fer et du cuivre dosés biologiquement.

On dit souvent que le lait maternel est l'aliment naturel de l'enfant. Rien n'est plus vrai. Il faut tout de même se garder de dépasser la mesure et d'allonger inconsidérément les mois de nourrice. Les travaux de M. Gabriel Bertrand, de l'Institut Pasteur, nous font voir qu'il y aurait du danger à agir de la sorte.

Depuis plus de quarante ans, M. Bertrand poursuit, avec ses collaborateurs, des recherches systématiques sur la présence des métaux dans tous les êtres vivants, et sur la variation de leur teneur en fonction de divers facteurs et sur le rôle qu'ils jouent dans les phénomènes vitaux. Ses travaux font autorité. Avec Mlle Beaumont et R. Vladesco, il a reconnu que la proportion de zinc contenue dans le corps des animaux varie avec l'âge : chez les mammifères naissants, cette teneur est maxima, puis elle décroît au cours de l'alimentation lactée. Le zinc s'élimine parce que le lait en contient très peu. Au moment du sevrage, la teneur augmente pour rester à peu près constante jusqu'à la vieillesse où elle se remet à croître.

Des travaux antérieurs avaient appris à M. Bertrand que le zinc joue un rôle utile dans les échanges nutritifs. Raulin, l'élève de Pasteur, avait montré d'une façon concluante, en 1870, l'influence de ce métal usuel sur la croissance de l'*Aspergillus niger*. Ces deux résultats méritent d'être rapprochés.

Au cours de belles expériences poursuivies selon une méthode rigoureuse, ces savants français arrivent à démontrer le bien-fondé de leur théorie, qu'une

prolongation du régime lacté exclusif au-delà de la période normale, ou son remplacement par un régime également pauvre en zinc, doivent entraîner le jeune organisme au dépérissement.

Comme conclusion « il apparaît ainsi de plus en plus évident que le lait, déjà pauvre en fer, en manganèse, en cuivre, etc, ne renfermant pas plus que quinze millièmes de zinc, ne peut suffire longtemps aux besoins d'un mammifère en voie de croissance ; il arrive donc un moment où ces besoins doivent être couverts par une alimentation plus riche en métaux. Ce moment est marqué chez les espèces animales par le sevrage naturel. A l'homme de bien connaître les particularités de ce phénomène et d'en tirer partie pour l'alimentation rationnelle des nouveau-nés. »

Nous pourrions citer encore les belles recherches de Bertrand et Machebeuf sur le rôle que jouent le nickel et le cobalt dans le pancréas, et, par conséquent, dans le diabète. On ne saurait dire encore d'une façon définitive de quelle façon ils s'associent à l'insuline dans la destruction du sucre.

Parlons plutôt d'un métal qui, ces dernières années, a fait couler beaucoup d'encre, l'aluminium. Ce métal a remplacé le cuivre dans la cuisine. On en ingère un peu chaque fois que l'on a fait cuire des aliments dans une casserole d'aluminium, lorsqu'on mange des gâteaux dont la farine a été blanchie à l'alun ou que la poudre à pâte contient un peu de ce sel astringent. Il y eut des procès fameux à ce sujet. Il semble prouvé, actuellement, que le corps humain ne contient pas l'aluminium, mais que certains légumes en renferment. Ce métal, sous forme d'alumine, passe, sans être attaqué, dans le tube digestif, et sa présence ne paraît pas préjudiciable.

Pour terminer, disons quelques mots du mercure. Sa vapeur et les sels mercuriels sont toxiques. Les sels mercuriels, comme le calomel, ne le sont pas par eux-mêmes. Le métal pur, aussi drôle que cela puisse paraître, fut employé autrefois en nature comme purgatif héroïque. Respirer ses vapeurs, même diluées, peut incommoder certaines personnes. D'autres y résistent mieux. Parmi ces dernières, citons le docteur Alfred Stock, célèbre chimiste allemand. Ses travaux l'obligeaient à travailler

dans un laboratoire où il y avait toujours du mercure : baigns, joints, soupapes, il y en avait partout. La mémoire du professeur Stock était reconnue comme prodigieuse. Il donnait ses cours sans notes, retenait le numéro de téléphone et l'adresse de chacun. Après plusieurs années de travail dans ces conditions il en vint à perdre sa belle mémoire ; il ne pouvait plus quitter ses notes, consultait à tout propos l'index téléphonique, inscrivait les adresses et les rendez-vous. Il avait des nausées, perdait ses dents, tremblait, avait des migraines. N'y tenant plus il alla voir un médecin qui diagnostiqua un empoisonnement par le mercure. Il se défendit bien d'en avoir absorbé, mais l'homme de l'art lui fit comprendre qu'on ne trime pas impunément dans une telle atmosphère sans en subir les conséquences. Cure de repos et de désintoxication.

Pendant ces heures de loisir forcé, le savant songea à tous les dangers qu'il avait courus et que courent encore tous les rats de laboratoire. Il fit modifier les plans de son installation pour empêcher le métal liquide de diffuser dans l'atmosphère. Il partit en guerre contre son vieil allié, le dépitant partout, jusque dans l'amalgame dont le dentiste remplit les cavités de la carie à causées à votre dentition. Ses calculs lui montrèrent que la quantité de vif argent qu'on vous met dans la bouche peut produire, en quelques années, assez de vapeurs pour vous intoxiquer. Grand émoi chez les dentistes, polémiques d'où il ressortit que, préparé convenablement, l'amalgame dentaire n'est pas si malin que ça. Herr Stock n'en persista pas moins à tenir à ses idées et à pourchasser impitoyablement toutes les causes d'empoisonnement par cet élément qui, dans ses recherches, lui a rendu tant de services.

Ces quelques notes bien incomplètes auront servi à vous donner une idée du travail formidable qui se fait dans les laboratoires. Labeur obscur, connu des seuls initiés. Parfois un nom parvient à la connaissance du public, mais d'une façon moins criarde et moins tapageuse que celle d'un charlatan qui prétend congeler des singes et des anthropothèques. Parfois encore, le résultat de ce travail apparaît, sans nom d'auteur, dans les pages de publicité où l'on vous vante les mérites de tel médicament ou de tel aliment. La mode s'empare des découvertes. Elles subissent alors tous les aléas de cette déesse changeante.

Léon LORTIE

ELECTRIFIEZ VOTRE MAISON ET VOUS AUREZ PLUS DE CONFORT

“Je vois que tu crois au confort, Jean... Si je pouvais seulement me payer ce luxe-là.”

“Mais tu le peux! Electrifie ta maison. Depuis que nous faisons plus grand usage de l'électricité, tout a changé chez nous et ce sera la même chose chez vous. L'électricité nous procure plus de confort et de plaisir et à meilleur compte que tout ce que nous pouvons acheter.”



NOUVEAUX TARIFS PAR KILOWATT-HEURE

13-70 kw-hrs	2.52¢	71-200 kw-hrs	1.8¢	201 kw-hrs et au-delà	0.9¢
--------------	-------	---------------	------	-----------------------	------

(Établi sur une base de consommation mensuelle)

Vous pouvez jouir des avantages que procure une “maison tout électrique” en affectant à votre confort une légère portion de votre budget domestique. Réfrigérateurs électriques, poêles, laveuses, repasseuses, chauffe-eau, tous les appareils modernes destinés à épargner du travail s'obtiennent à des conditions très avantageuses sans compter que, grâce à la modicité des nouveaux tarifs promoteurs de consommation, le coût de fonctionnement est minime. Pourquoi pas faire ce placement en confort dès aujourd'hui? Votre marchand se fera un plaisir de vous aider à choisir les appareils électriques appropriés à vos besoins.

Montreal Light Heat & Power
CONSOLIDATED